
La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique

Comparaison des facteurs de risque
dans les trois Régions et les pays voisins

La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique

Comparaison des facteurs de risque
dans les trois Régions et les pays voisins

COLOPHON

TITRE

La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique
Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins

Deze publicatie bestaat in het Nederlands onder de titel :
Armoede en deprivatie bij Belgische kinderen
Een vergelijking van de risicofactoren in de drie Gewesten en de buurlanden

Une édition de la Fondation Roi Baudouin
Rue Brederode 21
1000 Bruxelles

AUTEURS

Anne-Catherine Guio (LISER - Luxembourg Institute of Socio-Economic Research)
Frank Vandenbroucke (Université d'Amsterdam)
avec le soutien du réseau Net-SILC3

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Françoise Pissart, Directrice
Anne-Françoise Genel, Coordinateur de projet senior
Saida Sakali, Coordinateur de projet senior
Nathalie Troupée, Collaborateur de projet et gestion de connaissance
Ann Vasseur, Programme management

CONCEPTION GRAPHIQUE

Salutpublic

MISE EN PAGE

TiltFactory

PRINT ON DEMAND

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté
Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site
www.kbs-frb.be
Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée
(gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2018/28

NUMÉRO DE COMMANDE

3617

Décembre 2018

Avec le soutien de la Loterie Nationale

TABLE DES MATIÈRES

Colophon	4
Avant-propos	7
Synthèse	9
Samenvatting	13
1. Introduction	17
2. Vue générale de la déprivation des enfants en Belgique et dans les Régions belges, en comparaison avec les pays de l'UE	18
3. Facteurs de déprivation des enfants dans les pays de l'UE	27
3.1. Cadre théorique	27
3.2. Résultats empiriques	30
4. Modélisation de la déprivation des enfants dans les Régions belges	31
5. Réflexions et recommandations pour le pouvoir politique	37
Références	49
Annexe 1: liste des abréviations de pays	51

AVANT-PROPOS

Qui ignore encore les chiffres effarants de la pauvreté des enfants aujourd'hui ? Cela fait presque une décennie que ces données sont régulièrement portées à l'attention des décideurs et du grand public. Avec le risque, à force de marteler les mêmes pourcentages (40%, 25% et 15%, respectivement à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre), d'un affaiblissement de l'indignation collective, voire d'une résignation politique. Faut-il rappeler que l'enjeu est de taille ? C'est une évidence, puisqu'il s'agit de nos enfants, il s'agit de l'avenir de la société tout entière. Les conditions de vie précaires de ces enfants les empêchent de se développer harmonieusement. Les effets de ce mauvais départ dans la vie risquent aussi de se faire sentir à très long terme. En revanche (et en positif), améliorer les conditions de vie de ces enfants et investir dans des mesures qui favorisent leur développement dès leur plus jeune âge, c'est rompre avec le fatalisme de la prédiction statistique selon laquelle un enfant pauvre a toutes les chances de devenir un adulte pauvre. C'est la raison pour laquelle la Fondation Roi Baudouin insiste sur la nécessité d'une politique ambitieuse en faveur des enfants en situation de pauvreté et de leurs familles.

Car en effet, la résignation n'est pas une option. Il faut sans cesse chercher à renouveler la manière de mobiliser les acteurs. Poser un autre regard sur les statistiques de la pauvreté des enfants en est une. C'est ce qui a motivé la Fondation Roi Baudouin à publier cette étude.

D'emblée, nous tenons à remercier les deux auteurs, Frank Vandebroucke (professeur à l'Université d'Amsterdam) et Anne-Catherine Guio (LISER-Luxembourg Institute of Socio-Economic Research). Avec le soutien du réseau NET-SILC3, ils ont analysé pour plusieurs pays européens les facteurs de déprivation des enfants. Ils se sont efforcés de comprendre les différences entre la Belgique et ses pays voisins, mais aussi entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Ils ont proposé à la Fondation Roi Baudouin ce travail d'analyse complémentaire en espérant qu'elle le diffuserait de la manière la plus 'efficace' possible. Analyser les indices de déprivation des enfants et comparer la situation dans les trois Régions et les pays voisins ne livre pas un tableau plus réjouissant que les pourcentages évoqués ci-dessus. Néanmoins, nous l'espérons plus mobilisateur, et ce, pour deux raisons principales : on quitte l'abstraction du concept de 'seuil de pauvreté' pour approcher de plus près le vécu des enfants; les indicateurs de déprivation portent en eux les germes de l'action car ils évoquent directement les leviers qu'il convient d'actionner.

Approcher de plus près le vécu des enfants révèle des failles indignes de notre société. Ainsi, par exemple, à Bruxelles trop d'enfants sont privés de vacances (33%), de loisirs réguliers (19,8%), de quelques habits neufs (15,7%), de livres (10%), d'internet (10%), etc.; en Wallonie, le taux de déprivation des enfants est comparable à celui de la Croatie, de Malte, de la Pologne et du Royaume-Uni; même en Flandre, où le taux de déprivation des enfants est parmi les plus bas d'Europe, 41% des enfants vivant dans des ménages sans emploi sont considérés comme étant déprivés.

Les chercheurs n'ont pas voulu limiter leur contribution à une analyse précise de données chiffrées. Ils ont remis à la Fondation Roi Baudouin un rapport contenant des recommandations, en y intégrant des nuances et des éléments complémentaires suggérés par les membres d'un comité composé de spécialistes du terrain. Ces recommandations remises à la Fondation et qui font l'objet de la dernière partie de ce rapport montrent qu'aucun acteur, aucun niveau de pouvoir n'y arrivera tout seul. La situation des enfants pauvres ne s'améliorera significativement que dans la combinaison de politiques sociales et fiscales et de politiques en matière de petite enfance, d'éducation, d'extrascolaire, de logement, de formation et d'emploi, soit un grand nombre de domaines de compétence qui nécessitent une vision politique ambitieuse, soutenue par tous les pouvoirs publics et coordonnée avec le niveau local.

Si nous voulons qu'une société soit prête à investir dans une véritable politique de lutte contre la pauvreté des enfants, il faut que cette société soit sensibilisée à la problématique et qu'elle voie dans celle-ci moins la conséquence de choix individuels que le résultat de processus sociétaux et de mécanismes d'exclusion bien précis. À terme, cet investissement sera extrêmement 'rentable', pas seulement pour les enfants défavorisés eux-mêmes mais aussi pour la société tout entière.

La Fondation tient à remercier Anne-Catherine Guio et Frank Vandenbroucke pour leur remarquable travail scientifique ainsi que les membres du comité pour leur apport aux recommandations. Le résultat est ce rapport qu'elle soumet à présent aux diverses composantes de la société belge.

Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin remercie les personnes ci-dessous pour leurs avis et suggestions.

- Séverine Acerbis, Badje
- Antoine Borighem, ONE - Direction Études et Stratégies
- Nathalie De Bleckere, Vlaamse Overheid - Departement Onderwijs en Vorming, Strategische Beleidsondersteuning
- Valérie Desomer, Fédération des CPAS wallons - Union des Villes et Communes de Wallonie - Direction organisationnelle, opérationnelle et politique
- David de Vaal, Netwerk tegen armoede
- François Ghesquière, Direction Recherche et Évaluation - IWEPS
- Anne Giacomelli, Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique - FédESuC
- Kathy Jacobs, Kind & Gezin, Afdeling Preventieve Gezinsondersteuning
- Anne-Françoise Janssen, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
- Fanny Laurent, Le Forum-Bruxelles contre les inégalités
- Sarah Luyten, Observatorium voor Gezondheid en Welzijn van Brussel-Hoofdstad
- Christiane Malcorps, Solvay
- Isabelle Martijn, POD Maatschappelijke integratie
- Florence Pirard, ULg - Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Département d'éducation et formation
- Tine Rommens, Kind & Gezin

SYNTHÈSE

Le taux de pauvreté monétaire est une mesure relative qui dépend du niveau de revenu dans chaque pays : sont considérées comme pauvres les personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national. Les auteurs utilisent un autre indicateur afin d'étudier les différences plus 'absolues' entre pays : la déprivation des enfants. Cet indicateur mesure les difficultés quotidiennes des enfants, en se basant non pas sur un concept monétaire mais sur l'accès à un même ensemble de dix-sept items considérés comme nécessaires pour tout enfant vivant en Europe : l'enfant mange-t-il des fruits et légumes chaque jour ? Invite-t-il parfois des amis à la maison ? Peut-il participer à des excursions et fêtes scolaires ? Vit-il dans un logement correctement chauffé ? Part-il au moins une semaine par an en vacances ?... On considère qu'un enfant est en situation de déprivation lorsqu'il est privé d'au moins trois de ces dix-sept items. Plus le nombre d'items manquants est élevé, plus la déprivation est sévère.

La présente étude utilise ce nouvel indicateur agréé au niveau européen en mars 2018 pour comparer la déprivation des enfants en Belgique (globalement et dans chaque Région) et dans d'autres pays européens. Elle révèle que le taux de déprivation des enfants est d'environ 15% en Belgique, soit un niveau similaire à la France mais supérieur à celui des autres pays voisins. Mais quand on prend un seuil plus élevé, on observe que l'écart se creuse avec les pays les plus proches. Ainsi, 12% des enfants sont privés d'au moins quatre items en Belgique, alors que cette proportion se situe entre 7 et 9% aux Pays-Bas, en Allemagne et en France et n'est que de 2% au Luxembourg.

Cette moyenne belge recouvre de fortes disparités entre Régions : le taux d'enfants privés d'au moins trois items est de 29% à Bruxelles, 22% en Wallonie et 8% en Flandre. Dans le classement européen, la Flandre se situe dans le groupe des pays les plus performants, la Région bruxelloise occupe une position extrême, avec un niveau très élevé de formes sévères de déprivation des enfants, et la Wallonie se classe dans un groupe intermédiaire de pays, comme la Croatie, Malte, la Pologne et le Royaume-Uni, mais également avec un niveau élevé de sévérité de la déprivation.

L'étude analyse les facteurs de risque de déprivation des enfants. Ils sont principalement liés aux ressources du ménage (le revenu disponible, mais aussi l'emploi, la formation, l'endettement, etc.), à ses besoins (les coûts du logement, de la santé, etc.) et à la composition démographique (le fait de vivre en famille monoparentale, par exemple, agit tant sur les ressources que sur les coûts). L'impact de ces différentes variables diffère fortement d'un pays à l'autre. C'est dans les pays les plus riches que l'impact relatif des variables liées aux besoins/coûts du ménage est le plus fort alors que l'impact des ressources du ménage est généralement plus grand dans les pays les plus défavorisés. Il n'y a donc pas seulement des différences de composition socioéconomique dans la population des pays européens, comme un pourcentage différent de ménages sans emploi : chaque variable, par exemple l'absence d'emploi, exerce aussi un impact différent sur le risque de déprivation.

Les résultats illustrent aussi qu'une fois que l'on tient compte des différences individuelles (p. ex. le revenu du ménage), le niveau de richesse du pays continue à avoir un impact. Cela signifie que des groupes vulnérables présentant des caractéristiques similaires sont mieux protégés dans les pays les plus riches que dans les pays les plus pauvres. La richesse nationale peut être interprétée comme une approximation de certaines variables qui ne sont pas mesurées dans le modèle, comme la richesse et le patrimoine des ménages, l'aide en nature entre ménages, la qualité et l'accessibilité financière des systèmes d'éducation, de garde d'enfants, de santé et de transport public, etc. qui ont tous un impact soit sur les ressources réelles des ménages, soit sur les coûts auxquels ils font face.

L'analyse pour la Belgique permet de distinguer des similitudes et des disparités entre les Régions. Le revenu du ménage est le principal déterminant de la déprivation des enfants dans toutes les Régions, mais exerce un impact significativement plus fort en Flandre : tout euro supplémentaire protège donc mieux de la déprivation en Flandre. Le fait de vivre dans un ménage (quasi) sans emploi, dans une famille monoparentale, dans un ménage qui est locataire de son logement, qui est confronté à un lourd endettement ou dont certains membres souffrent de problèmes de santé chroniques sont aussi des facteurs qui augmentent le risque de déprivation des enfants. Celle-ci est également influencée par le niveau de formation des parents, en particulier en Wallonie et à Bruxelles, sans doute parce que le taux de chômage y est plus élevé et que les personnes peu qualifiées risquent davantage de souffrir de périodes de chômage plus fréquentes dans ces deux Régions.

Dans cette comparaison européenne, la Belgique se caractérise par une proportion élevée d'enfants déprivés vivant dans un ménage sans emploi. Ce constat résulte de deux facteurs : d'une part, une proportion importante d'enfants vivant dans des ménages sans emploi, particulièrement en Wallonie et à Bruxelles; d'autre part, un risque élevé de déprivation pour ces enfants dans toutes les Régions belges. Les auteurs attribuent cela au fait que la plupart des transferts sociaux minimums (comme les allocations de chômage minimum ou le revenu d'intégration sociale, par exemple) ne permettent pas aux bénéficiaires de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté en Belgique. C'est aussi le cas en Flandre, où la proportion d'enfants déprivés vivant dans des ménages sans emploi n'est pas négligeable (41%), malgré un taux de non-emploi des ménages nettement plus faible.

Dans leurs conclusions et leurs recommandations politiques, les auteurs soulignent qu'il est possible à la fois d'avoir moins d'enfants dans des ménages sans emploi et d'assurer à ces ménages une meilleure protection de leurs revenus, comme le prouve les exemples d'autres pays. Ils rappellent que la Belgique a ratifié la *Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant* : cette Convention implique une responsabilité publique claire concernant la protection des droits des enfants. Elle devrait motiver, dès le début de la prochaine législature, la mise en place, par le Gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements régionaux et communautaires, d'ambitieux 'master plans' relatifs à la déprivation des enfants, avec un rôle important pour les pouvoirs locaux. Ces plans devraient couvrir un large éventail de domaines :

- emploi : par des mesures fiscales et sociales qui réduisent les coûts salariaux pour les travailleurs peu qualifiés et augmentent leurs revenus nets et par des investissements dans l'économie sociale
- niveau de vie : par une revalorisation des revenus de remplacement et des allocations sociales afin qu'ils constituent une protection adéquate contre la pauvreté et par des mesures davantage ciblées en faveur des familles précarisées dans le cadre de la réforme des allocations familiales et du transfert de cette compétence aux Régions
- logement : par une extension de l'offre de logements sociaux, un soutien accru aux agences immobilières sociales (qui doivent aussi pouvoir assurer un accompagnement de qualité) et un renforcement des primes à la location
- petite enfance : par des investissements dans des services d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité, avec des règles d'accès prioritaire pour les publics défavorisés
- services publics et sociaux: par le développement de services (santé, culture, sports...) accessibles à tous
- enseignement : par la création d'écoles dites 'larges' c.-à-d. ouvertes sur leur communauté locale et capables de s'attaquer, en collaboration avec des partenaires locaux, à différentes formes de déprivation : en matière alimentaire (en fournissant des repas sains et complets chaque jour), de soutien scolaire (en organisant elles-mêmes un soutien accessible à tous les élèves), de frais scolaires (en limitant le coût du matériel et des activités pédagogiques pour les familles), d'activités extrascolaires...

Tout cela doit s'accompagner d'un travail de proximité et d'une démarche proactive et en réseau. Les pouvoirs locaux y jouent un rôle crucial, qui mérite d'être soutenu : en s'investissant dans un travail de proximité ils peuvent toucher les familles les plus pauvres et ainsi augmenter de façon considérable l'efficacité des services disponibles.

SAMENVATTING

Cijfers over financiële armoede zijn gebaseerd op relatieve metingen en hangen af van het inkomensniveau in elk land. Mensen van wie het inkomen lager is dan 60% van het nationale mediaan inkomen worden als ‘arm’ beschouwd. De auteurs van dit rapport hebben een andere indicator gebruikt om de meer ‘absolute’ verschillen tussen landen te kunnen bestuderen: deprivatie bij kinderen. Die meet de dagelijkse problemen van kinderen. Hij is niet gebaseerd op een financieel concept, maar gaat uit van de toegang tot eenzelfde lijst van 17 items die men beschouwt als noodzakelijk voor elk kind dat in Europa leeft: eet het kind elke dag fruit en groenten? Nodigt het kind soms vriendjes uit thuis? Kan het kind deelnemen aan schooluitstapjes en -feestjes? Leeft het in een behoorlijk verwarmde woning? Gaat het jaarlijks minstens een week met vakantie?... Men gaat ervan uit dat een kind gedepriveerd is als het gezin van het kind zich drie of meer van deze 17 items niet kan veroorloven. Hoe hoger het aantal items waar het kind niet over beschikt, hoe ernstiger de deprivatie.

De voorliggende studie gebruikt deze nieuwe indicator, die in maart 2018 op Europees niveau is goedgekeurd, om een vergelijking te maken tussen deprivatie van kinderen in België (als geheel en in elk gewest) en in andere Europese landen. Ze geeft aan dat er in België ongeveer 15% gedepriveerde kinderen leven. Dat percentage is vergelijkbaar met Frankrijk, maar ligt hoger dan in de andere buurlanden. Als de drempel hoger wordt gelegd, merkt men dat de kloof met de naburige landen ook groter wordt. In België beschikt 12% van de kinderen niet over minstens vier items, terwijl dat percentage in Nederland, Duitsland en Frankrijk tussen 7% en 9% ligt, en het in Luxemburg slechts 2% bedraagt.

Achter dit Belgische gemiddelde gaan grote verschillen tussen de gewesten schuil. Zo bedraagt in Brussel het aantal kinderen dat minstens drie items mist 29%, in Wallonië 22% en in Vlaanderen 8%. In het Europese klassement bevindt Vlaanderen zich in de groep van de best presterende landen en neemt het Brussels Gewest een extreme positie in, met een zeer hoog percentage ernstige vormen van deprivatie bij kinderen. Wallonië bevindt zich in een middengroep, met landen als Kroatië, Malta, Polen en het Verenigd Koninkrijk. Maar ook hier is het aantal ernstig gedepriveerde kinderen erg groot.

De studie analyseert ook de risicofactoren voor deprivatie bij kinderen. Die hebben hoofdzakelijk te maken met de middelen van het gezin (het beschikbare inkomen, maar ook werk, opleiding, schuldenlast enz.), met de noden (kosten voor huisvesting, gezondheid enz.) en met de gezinssamenstelling (leven in een eenoudergezin heeft impact, zowel op de middelen als op de kosten). De impact van deze variabelen verschilt sterk van land tot land. In de rijkste landen is de relatieve impact van de variabelen die verbonden zijn met de noden/kosten van een gezin het grootst, terwijl de impact van de middelen van het gezin over het algemeen groter is in de minst ontwikkelde landen. Er zijn dus niet alleen verschillen inzake de sociaal-economische samenstelling van de populatie in de landen van Europa, zoals een uiteenlopend percentage gezinnen waar niemand werkt: elke variabele, zoals niet werken, heeft ook een andere impact op het deprivatierisico.

De resultaten laten tevens zien dat, als men rekening houdt met de individuele verschillen (bv. het gezinsinkomen), ook het algemene welvaartspeil van een land impact blijft hebben. Dit betekent dat kwetsbare groepen met vergelijkbare kenmerken beter zijn beschermd in de rijkste landen dan in de armste. De nationale rijkdom kan worden geïnterpreteerd als een proxy van bepaalde variabelen die in het model niet rechtstreeks zijn gemeten, zoals de rijkdom en het patrimonium van gezinnen, de hulp in natura die gezinnen elkaar bieden, de kwaliteit en financiële toegankelijkheid van onderwijssystemen, kinderopvang, gezondheidszorg en openbaar vervoer enz. Zij hebben allemaal een impact, ofwel op de reële middelen van gezinnen ofwel op de kosten waarmee zij worden geconfronteerd.

De analyse voor België geeft zowel gelijkenissen als verschillen aan tussen de gewesten. Het gezinsinkomen is de belangrijkste determinant van deprivatie bij kinderen, in alle gewesten. Maar de impact is significant hoger in Vlaanderen: elke bijkomende euro beschermt gezinnen in Vlaanderen beter tegen deprivatie. Andere factoren die het risico op deprivatie bij kinderen verhogen zijn: leven in een gezin waar (nagenoeg) niet wordt gewerkt, in een eenoudergezin, in een gezin dat zijn woonst huurt, dat te kampen heeft met een zware schuldenlast of waarvan leden chronische gezondheidsproblemen hebben. Deprivatie wordt ook beïnvloed door het opleidingsniveau van de ouders, vooral in Wallonië en Brussel, vermoedelijk omdat de werkloosheid er groter is en omdat laaggekwalificeerde mensen in deze twee gewesten nog meer risico lopen op periodes van werkloosheid.

In deze Europese vergelijking wordt België gekenmerkt door een groot aandeel gedepriveerde kinderen die leven in een gezin zonder werk. Deze vaststelling is het resultaat van twee factoren: aan de ene kant een hoog percentage kinderen die leven in gezinnen zonder werk, vooral in Wallonië en Brussel, aan de andere kant een hoog deprivatierisico voor deze kinderen in alle Belgische gewesten. De auteurs schrijven dit toe aan het feit dat meeste sociale minimumtransfers (zoals de minimum werkloosheidsuitkering en het leefloon) het de begunstigden niet mogelijk maken om in België boven de armoede(risico)drempel te leven. Dat is ook het geval in Vlaanderen, waar het aandeel gedepriveerde kinderen dat leeft in een gezin zonder werk niet te verwaarlozen is (41%), ondanks het feit dat het aantal gezinnen zonder werk er kleiner is.

In hun conclusies en beleidsaanbevelingen onderstrepen de auteurs dat, zoals buitenlandse voorbeelden bewijzen, het tegelijk mogelijk is dat er minder kinderen leven in gezinnen zonder werk én dat je deze gezinnen een betere inkomensbescherming biedt. België heeft het VN-Verdrag inzake de Rechten van het Kind geratificeerd. Daardoor heeft ons land een duidelijke publieke verantwoordelijkheid voor de bescherming van de rechten van kinderen. Dit zou de federale regering en de gewest- en gemeenschapsregeringen moeten motiveren om vanaf het begin van de volgende legislatuur een ambitieus master plan uit te werken inzake deprivatie bij kinderen, met een belangrijke rol voor de lokale besturen. Dat moet een brede waaier aan domeinen behelzen:

- werk: fiscale en sociale maatregelen die de loonkosten voor laaggekwalificeerde werknemers verminderen en hun netto inkomen verhogen; meer investeringen in de sociale economie;
- levenspeil: de vervangingsinkomens en sociale uitkeringen moeten worden herbekeken. Zij moeten een adequate bescherming bieden tegen armoede. Er moeten nog maatregelen komen die zich meer richten op kansarme gezinnen in het kader van de hervorming van de gezinsbijslagen, wat nu een bevoegdheid is van de gewesten;
- huisvesting: het aanbod van sociale woningen moet worden uitgebreid; de ondersteuning voor sociale huisvestingsmaatschappijen moet groter worden (zij moeten ook kunnen instaan voor een kwalitatieve bijstand); de huurpremies moeten versterkt worden;
- jongste kinderen: investeren in opvangdiensten voor de jongste kinderen die betaalbaar en kwaliteitsvol zijn, met voorrangsregels voor de toegang van kansarme groepen;
- openbare diensten en sociale voorzieningen: door de dienstverlening (gezondheid, cultuur, sport...) zo te organiseren dat ze voor iedereen toegankelijk is;
- onderwijs: door het opzetten van scholen die openstaan voor de lokale gemeenschap en die in staat zijn om, samen met lokale partners, diverse vormen van deprivatie aan te pakken: op het vlak van voeding (elke dag gezonde en complete maaltijden aanbieden), schoolondersteuning (zelf ondersteuning aanbieden die voor elke leerlingen toegankelijk is), schoolkosten (de kosten voor materiaal en pedagogische activiteiten beperken voor de gezinnen), buitenschoolse activiteiten...

Dat alles moet samengaan met netwerking, een proactieve benadering en nabijheidswerk. De lokale overheden spelen daarin een cruciale rol, die ondersteuning verdient. Nabijheidswerk betekent dat zij naar de meest kwetsbare groepen toe gaan en er zo voor zorgen dat alle beschikbare diensten en voorzieningen zo goed mogelijk gebruikt worden.

1. INTRODUCTION

Cette étude analyse les déterminants de la déprivation des enfants dans les Régions belges, en utilisant l'indicateur spécifique de déprivation des enfants adopté en mars 2018 au niveau de l'Union Européenne (UE). Il prolonge les analyses économétriques de Guio, Marlier, Vandebroucke et Verbunt (à paraître), qui ont porté sur l'identification des facteurs de risque micro et macro de la déprivation des enfants dans trente et un pays européens¹.

Notre but dans cette étude est de mieux comprendre les différences entre la Belgique et d'autres pays de l'UE et, à l'intérieur de la Belgique, entre les Régions belges.

La structure de cette étude se présente comme suit. La section 2 définit la déprivation des enfants et en fournit une analyse illustrative dans les pays de l'UE et les Régions belges. La section 3 passe en revue les déterminants macro et micro de la déprivation des enfants, tels qu'ils ont été mis en évidence dans Guio et al (à paraître). Les résultats d'une analyse économétrique des données belges sont présentés à la section 4, avant une conclusion et une discussion des recommandations politiques à la section 5.

¹ Les auteurs, Anne-Catherine Guio (Institute of Socio-Economic Research-LISER-Luxembourg) et Frank Vandebroucke (Université d'Amsterdam-Pays-Bas) soulignent que cette étude est largement inspirée d'un article rédigé par Guio, Marlier, Vandebroucke et Verbunt, qui a été financé par le troisième Réseau d'analyse de l'EU-SILC (Net-SILC3), subventionné par Eurostat. Ils tiennent à remercier le Comité d'accompagnement de la Fondation Roi Baudouin, Magda De Meyer et Ides Nicaise pour leurs suggestions et commentaires utiles. Les analyses et les conclusions sont uniquement celles des auteurs. Adresse e-mail pour la correspondance : anne-catherine.guio@liser.lu.

2. VUE GÉNÉRALE DE LA DÉPRIVATION DES ENFANTS EN BELGIQUE ET DANS LES RÉGIONS BELGES, EN COMPARAISON AVEC LES PAYS DE L'UE

La meilleure manière de fournir des informations correctes sur les conditions de vie concrètes des enfants, sans faire de présupposés sur le partage des ressources au sein du ménage, est de développer des indicateurs spécifiques de déprivation des enfants, c'est-à-dire des indicateurs basés sur des informations concernant leur situation spécifique, qui peut différer de celle de leurs parents. De telles informations ont été récoltées en 2009 et 2014 pour l'ensemble de l'UE dans la Statistique européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC : EU Statistics on income and living conditions). Les données ont été collectées dans les ménages comptant au moins un enfant âgé de 1 à 15 ans via le répondant pour ce ménage (pas auprès des enfants eux-mêmes). Selon le protocole de l'enquête, si ce répondant déclare qu'au moins un enfant du ménage est déprivé d'un item, tous les enfants qui font partie de ce ménage sont considérés comme déprivés. Il est important de garder à l'esprit que l'étude a porté uniquement sur les enfants vivant dans des ménages privés : ceux qui vivent en institution ou qui souffrent d'une pauvreté extrême (p. ex. sans-abri, vivant dans des squats ou avec des adultes en situation irrégulière) ne sont pas inclus dans l'analyse.

La liste finale proposée par Guio et al (2017) et adoptée en mars 2018 au niveau de l'UE pour mesurer la déprivation des enfants se compose des items suivants. Ils couvrent des aspects aussi bien matériels que sociaux de la déprivation :

1. Enfant : Quelques habits neufs (pas de deuxième main)
2. Enfant : Deux paires de chaussures de la bonne pointure
3. Enfant : Fruits et légumes frais chaque jour
4. Enfant : Viande, poulet, poisson ou équivalent végétarien chaque jour
5. Enfant : Livres à la maison adaptés à l'âge de l'enfant
6. Enfant : Équipements de loisirs extérieurs
7. Enfant : Jeux d'intérieur
8. Enfant : Activités régulières de loisirs
9. Enfant : Célébrations d'occasions spéciales
10. Enfant : Invitation d'amis à venir jouer et manger de temps en temps
11. Enfant : Participation à des excursions et fêtes scolaires
12. Enfant : Vacances
13. Ménage : Remplacement de mobilier usé
14. Ménage : Absence d'arriérés de paiement
15. Adultes dans le ménage : Accès à internet
16. Ménage : Logement adéquatement chauffé
17. Ménage : Accès à une voiture pour usage privé

Seules les déprivations dues à un problème financier (et non à un choix de vie) sont comptabilisées. Le tableau 1 présente pour tous les pays de l'UE, les Régions belges et la moyenne pour l'UE-28 la proportion d'enfants dans cette situation pour chaque item.

À l'aide d'un jeu de couleurs, ce tableau met en évidence les pays qui présentent des taux de déprivation systématiquement élevés pour différents items (en orange/rouge), comme la Bulgarie et la Roumanie, ou au contraire faibles (en vert : pays nordiques, Autriche, Pays-Bas et Luxembourg). Il montre aussi les pays où l'image est nuancée selon l'item, autrement dit des pays qui souffrent d'un désavantage relatif pour certains items et qui bénéficient d'un avantage relatif pour d'autres. Au bas du tableau, les chiffres pour les trois Régions belges sont comparés à ceux des pays de l'UE. Si nous devions inclure les Régions belges dans le classement européen (voir la mise en garde ci-dessous), la Flandre se classerait parmi les cinq pays affichant les meilleures performances pour la plupart des items et la Wallonie se situerait dans le groupe des pays aux performances intermédiaires, comme la République tchèque, le Portugal, la Pologne et le Royaume-Uni. La position de Bruxelles serait proche de celle de la Grèce, des pays baltes, de la Slovaquie et de la Serbie. Il convient de souligner le fait que cet indicateur est basé sur le même ensemble d'items dans toute l'UE. Cela signifie que, lorsque l'on compare les Régions belges aux autres pays de l'UE, on met en évidence les différences absolues entre les conditions de vie concrètes des enfants dans les diverses entités, contrairement à la mesure monétaire relative habituellement utilisée pour étudier la pauvreté des enfants.

Mise en garde :

Il faut faire preuve de prudence quand on compare les Régions belges et les États membres de l'UE, et ce pour diverses raisons : (1) Il y a une marge d'erreur d'échantillonnage autour des estimations, qui est plus grande pour les indicateurs régionaux que nationaux; (2) On compare des entités géographiques de tailles différentes. Quand on compare des régions et des nations, il faut être conscient que d'autres pays peuvent aussi présenter de grandes disparités interrégionales. (3) Lorsque l'on compare Bruxelles et d'autres entités, il faut avoir à l'esprit que, dans la plupart des pays européens, la pauvreté se concentre principalement dans les grandes villes. Nous pensons cependant qu'il vaut la peine de présenter les chiffres pour Bruxelles et de les comparer à ceux d'autres entités régionales/nationales en raison de la légitimité institutionnelle de Bruxelles dans la lutte contre la pauvreté au travers d'un certain nombre de compétences décentralisées. (4) Ces mises en garde valent pour les comparaisons relatives aussi bien à la déprivation qu'à la pauvreté monétaire; lorsque nous calculons les taux de pauvreté régionaux (comme ci-dessous à la figure 2), nous utilisons le seuil national de pauvreté.

Tableau 1 : 'Heat map' indiquant pour chaque item la proportion d'enfants qui en sont déprivés dans le pays, Population d'enfants de 1 à 15 ans, pays couverts par EU-SILC et Régions belges, 2014, %

	Fruits & légumes	Livres	Chaussures	Jeux d'intérieur	Protéines	Internet	Fêtes	Loisirs extérieurs	Habits	Excursions scolaires	Amis	Voiture	Logement chauffé	Loisirs	Arriérés	Vacances	Meubles
Suède	0,1	0,6	0,3	0,3	0,0	0,4	1,3	0,8	0,9	0,8	0,7	3,1	0,8	2,5	8,8	5,5	5,6
Finlande	0,3	0,5	0,8	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	3,5	0,6	0,1	3,6	0,7	1,3	16,5	7,2	11,6
Islande	0,4	0,3	1,9	0,2	0,8	0,5	0,3	0,6	0,9	0,6	0,1	2,7	2,2	4,3	24,1	3,6	20,4
Danemark	0,5	2,5	2,3	0,8	0,6	0,6	1,3	2,2	2,0	1,4	1,5	5,1	2,5	3,3	9,5	9,1	14,6
Suisse	0,5	0,4	0,3	0,7	1,3	0,9	1,4	0,4	1,6	0,8	0,4	4,5	1,0	5,1	10,8	4,9	12,5
Autriche	0,5	1,3	1,1	1,1	1,8	1,0	1,8	3,1	1,9	2,5	3,6	7,4	4,3	10,2	10,6	17,8	15,7
Pays-Bas	0,6	0,5	3,6	0,4	2,5	0,2	1,9	1,6	1,6	1,4	1,2	6,5	2,8	6,4	9,5	16,2	25,2
Luxembourg	0,8	0,8	1,0	1,5	1,1	1,4	1,9	2,7	2,9	3,6	2,3	2,1	1,0	2,7	6,3	9,4	20,9
Slovénie	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3	2,5	2,0	5,9	2,3	3,4	3,3	4,0	10,7	28,0	7,2	15,8
Espagne	1,7	2,3	3,0	3,5	2,9	13,5	11,4	5,8	7,7	10,6	12,8	6,6	12,0	13,1	17,8	34,5	46,4
Allemagne	1,8	0,7	2,2	0,6	3,6	0,9	1,5	1,3	2,1	0,6	1,7	4,4	5,3	6,2	9,7	17,4	17,8
Malte	1,9	2,0	5,9	2,1	6,9	4,4	4,9	4,1	6,1	2,7	4,9	4,5	21,6	6,0	22,0	34,9	29,7
Chypre	2,1	5,4	1,3	3,6	2,4	8,7	10,8	7,7	5,4	2,5	12,3	1,4	25,4	21,2	41,7	40,2	60,9
Belgique	2,3	4,4	3,6	2,5	2,7	3,8	5,8	4,2	8,2	3,8	6,0	7,4	4,8	9,0	12,1	19,2	18,4
Italie	2,6	7,7	2,9	5,6	5,7	10,8	7,1	6,0	8,5	9,5	7,5	2,3	18,4	13,7	20,6	29,5	38,8
Irlande	2,6	1,0	6,5	1,4	3,1	4,8	3,0	3,2	12,3	3,3	3,2	6,6	9,4	7,3	25,6	53,1	28,6
France	2,7	1,2	5,2	1,0	2,3	1,8	5,2	1,7	8,9	4,8	2,4	2,8	5,1	6,2	15,0	11,6	28,0
Portugal	2,9	6,4	3,6	5,4	1,2	11,5	8,3	4,6	14,4	9,1	13,6	9,9	25,2	23,4	17,7	36,7	57,5
Répub. tchèque	3,0	2,0	3,0	2,8	4,7	4,0	3,6	7,8	6,3	5,0	2,4	11,8	6,0	8,5	10,4	8,7	47,8
Pologne	3,5	2,9	1,4	2,3	3,0	3,1	9,7	4,3	3,2	8,5	8,7	7,5	7,9	18,8	19,3	26,2	31,5
Royaume-Uni	3,6	1,0	2,2	1,4	3,0	4,7	2,3	5,7	3,7	3,3	7,1	10,7	9,4	6,3	18,0	35,3	31,6
UE-28	4,1	4,4	4,7	4,7	5,2	6,9	7,2	7,1	7,5	7,4	8,2	8,7	10,0	12,6	18,3	26,3	33,8
Croatie	4,5	7,2	3,2	5,7	6,2	4,9	5,6	5,9	5,3	7,8	7,4	7,0	9,1	8,9	35,9	29,2	32,3
Grèce	5,4	7,2	0,6	4,1	9,2	8,9	18,9	10,1	1,8	21,2	14,1	8,6	30,5	15,8	54,2	41,3	57,5
Estonie	6,7	2,5	1,6	1,6	6,1	0,9	3,4	3,7	2,4	3,0	4,9	9,7	1,4	4,1	16,2	10,3	27,4
Lituanie	7,8	2,3	0,4	2,8	6,3	5,3	5,0	6,6	13,0	5,8	9,9	12,0	25,6	18,8	17,8	19,2	50,1
Serbie	9,7	7,9	8,2	6,2	15,1	13,8	10,6	10,9	13,8	15,0	7,9	20,9	15,6	20,9	48,5	39,7	61,4
Slovaquie	9,8	10,4	6,6	7,6	12,9	9,1	12,0	11,0	14,0	9,1	15,3	13,9	7,8	11,0	10,8	15,5	45,3
Lettonie	10,0	11,0	11,7	8,7	8,2	8,1	10,3	16,4	24,5	7,6	11,3	23,4	18,2	16,2	31,6	27,6	57,7
Roumanie	14,8	24,8	28,0	42,4	21,6	36,7	33,2	55,5	26,6	30,3	40,1	45,3	15,4	60,1	29,3	61,4	67,3
Hongrie	22,8	15,5	7,8	13,7	22,0	18,2	15,4	17,0	27,2	15,2	30,6	31,1	12,5	20,9	36,2	51,1	52,9
Bulgarie	40,2	43,2	49,0	38,4	42,4	26,9	32,3	52,0	36,2	42,5	41,4	30,2	40,2	52,3	43,9	54,6	72,1
Bruxelles	7,6	10,6	8,0	7,4	9,7	10,4	15,6	12,6	15,7	12,5	15,8	25,4	12,3	19,8	13,0	32,0	28,4
Wallonie	3,9	4,7	6,5	1,8	3,8	4,9	8,5	4,8	14,0	5,4	8,6	6,0	6,7	13,3	15,9	24,8	29,5
Flandre	0,2	2,9	1,0	1,9	0,5	1,8	2,1	2,0	3,0	0,9	2,2	4,5	2,0	4,0	9,5	13,0	9,5

Légende Source : Guio, Marlier, Vandenbroucke et Verbunt (à paraître) pour les pays de l'UE. Calculs des auteurs pour les Régions belges, sur la base des données transversales EU-SILC 2014.

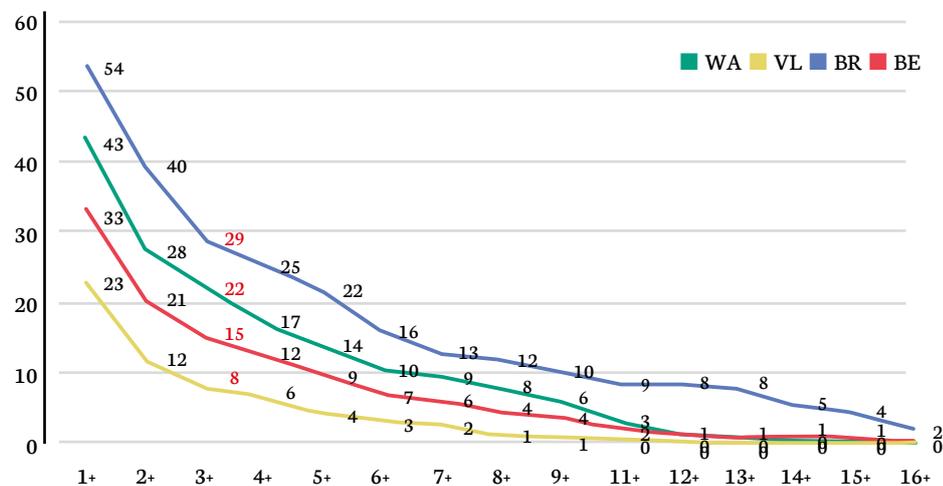
Nous nous sommes concentrés jusqu'ici sur le pourcentage d'enfants privés de *chaque item pris séparément*. Nous allons à présent examiner dans quelle mesure les enfants cumulent les dix-sept items. La figure 1 présente la distribution des enfants (de 1 à 15 ans) selon le nombre d'items dont ils sont privés. Ces chiffres sont présentés pour les Régions belges (panel A) et les pays voisins (Pays-Bas, France, Allemagne et Luxembourg), voir panel B.

Le panel A montre qu'à Bruxelles (BR), plus de 50% des enfants sont privés d'au moins un item, 29% d'au moins trois items (qui est le seuil retenu au niveau de l'UE pour définir la déprivation des enfants) et 22% d'au moins cinq items, ce qui est un niveau extrêmement grave de déprivation. Ces pourcentages atteignent respectivement 43%, 22% et 14% en Wallonie (WA) et sont nettement plus faibles en Flandre (VL) : 23%, 8% et 4%.

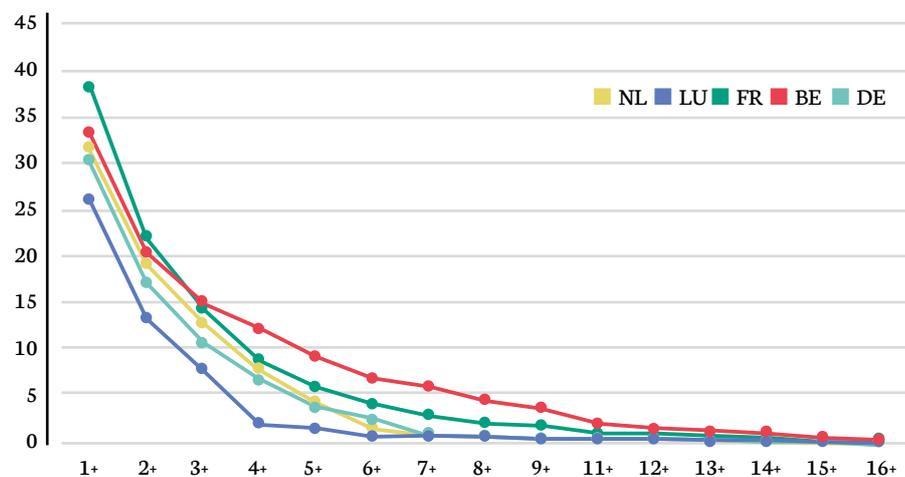
Le panel B montre que la position relative de la Belgique parmi les pays voisins dépend du seuil utilisé. En effet, si on utilise un seuil d'au moins trois items manquants, la Belgique a un taux de déprivation des enfants de 15%, qui est comparable à celui de la France, supérieur à ceux des Pays-Bas (13%) et de l'Allemagne (11%) et nettement supérieur à celui du Luxembourg (8%). Cependant, l'écart avec les pays voisins se creuse si le seuil est fixé à au moins quatre items manquants (c'est-à-dire pour des formes plus sévères de déprivation) : par exemple, 12% des enfants sont privés d'au moins quatre items en Belgique tandis que cette proportion est extrêmement faible au Luxembourg (2%) et se situe entre 7 et 9% aux Pays-Bas, en Allemagne et en France.

Figure 1 : Distribution des enfants (âgés de 1 à 15 ans) selon le nombre d'items dont ils sont privés, Régions belges, Pays-Bas, Luxembourg, France, Belgique et Allemagne, 2014, %

Panel A : Belgique et Régions



Panel B : Pays voisins



Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs des auteurs.
 NB : Pour la liste des abréviations de pays, voir l'annexe 1.

Comment expliquer que la Belgique souffre d'un taux de déprivation des enfants plus élevé que les pays voisins ?

Dans les graphiques suivants, nous allons étudier la relation au niveau national entre la déprivation des enfants, la faiblesse des revenus (pauvreté monétaire des enfants) et l'absence d'emploi des parents. Nous irons ensuite un pas plus loin et examinerons au niveau individuel les facteurs de risque en utilisant les informations récoltées dans l'enquête à propos des caractéristiques propres des parents et du ménage.

La figure 2 compare le taux de pauvreté des enfants et le taux de déprivation spécifique des enfants dans tous les pays de l'UE et dans les Régions belges.

- L'indicateur européen de la pauvreté des enfants est défini comme la proportion d'enfants vivant dans des ménages dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national des ménages². C'est une mesure relative de la pauvreté monétaire (étant donné que le risque de pauvreté varie d'un pays à l'autre).
- Le taux de déprivation des enfants est la proportion d'enfants privés d'au moins trois items parmi les dix-sept présentés ci-dessus.

La figure 3 montre le taux de déprivation des enfants (défini ci-dessus) et le taux d'enfants vivant dans un ménage sans emploi.

- Le taux d'enfants vivant dans un ménage sans emploi est en fait la proportion d'enfants vivant dans un ménage (quasiment) sans emploi, c'est-à-dire dont l'intensité de travail est considérée comme étant 'très faible'. Il s'agit de ménages où les adultes (âgés de 18 à 59 ans, hormis les étudiants) ont travaillé moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année écoulée.

La figure 4 compare le taux de déprivation des enfants et l'intensité de la déprivation des enfants.

- Le *taux* de déprivation des enfants a été défini ci-dessus : la proportion d'enfants privés d'au moins trois items parmi les dix-sept.
- L'*intensité* de la déprivation des enfants est le nombre moyen d'items manquants pour les enfants déprivés, c'est-à-dire ceux privés d'au moins trois items.

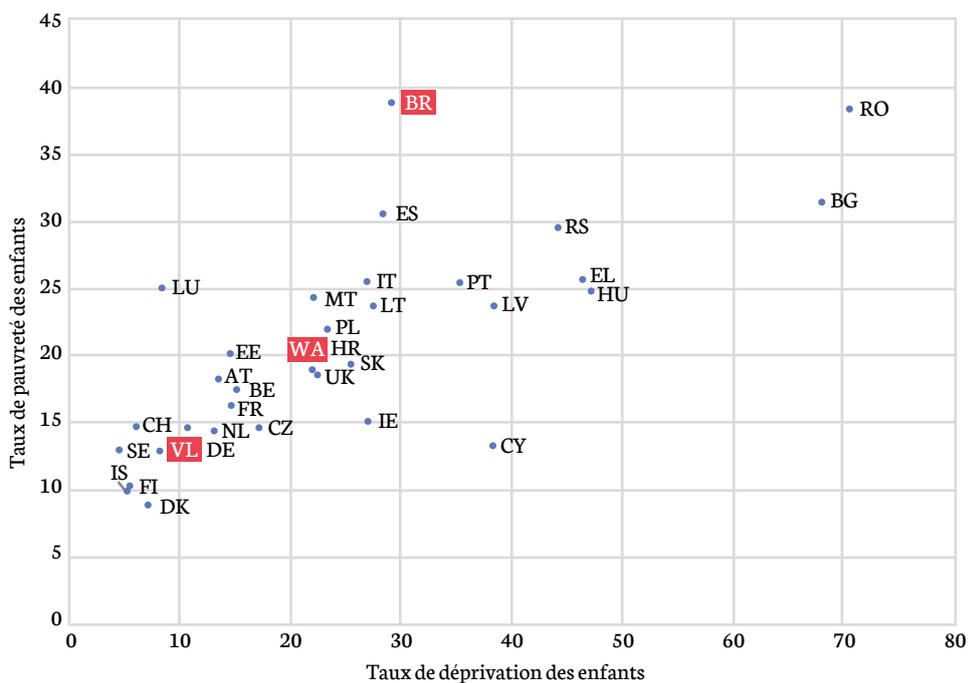
Ces trois graphiques montrent que :

- La Flandre se positionne dans le groupe des pays les plus performants, comme les quatre pays nordiques, le Luxembourg, la Slovénie et la Suisse, avec la proportion la plus faible d'enfants déprivés, de faibles niveaux de pauvreté monétaire (à l'exception du Luxembourg, où ce niveau atteint 25% selon la mesure relative monétaire), de (quasi-)absence d'emploi et d'intensité de déprivation des enfants.

² Le revenu équivalent d'un ménage est le revenu net (disponible). Son calcul se fait en trois étapes : a) tous les revenus monétaires perçus de n'importe quelle source par n'importe quel membre du ménage ou par le ménage lui-même sont additionnés (ceci comprend les revenus du travail et du capital, les aides sociales en espèces ainsi que les transferts d'espèces entre ménages), déduction faite des taxes et des cotisations sociales qui ont été payées; b) afin de refléter les différences dans la taille et la composition du ménage, le revenu total (net) du ménage est divisé par le nombre 'd'équivalents adultes', en utilisant 'l'échelle modifiée de l'OCDE' qui donne un poids à tous les membres du ménage (1 au premier adulte, 0,5 au second et à chaque personne suivante âgée de plus de 14 ans et 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans); et c) le résultat final, le revenu disponible équivalent, est attribué de manière égale à chaque membre du ménage (adultes et enfants).

- Bruxelles occupe une position extrême, avec des niveaux très élevés de pauvreté monétaire et d'absence d'emploi. Le taux de déprivation est proche du niveau en Espagne, en Italie ou en Irlande mais l'intensité de la déprivation (le niveau de déprivation de ceux qui sont privés d'au moins trois items) est élevée (proche de la Hongrie).
- La Wallonie partage le même taux de déprivation que la Croatie, Malte, la Pologne et le Royaume-Uni. Son niveau de pauvreté est intermédiaire, mais elle souffre du niveau le plus élevé d'absence d'emploi et d'intensité de la déprivation dans ce groupe.

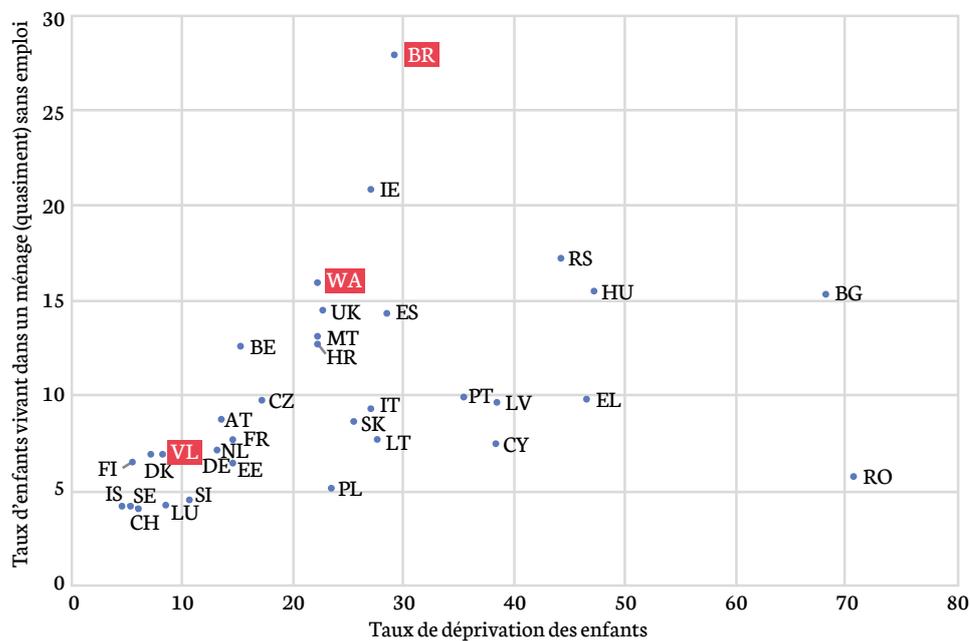
Figure 2 : Proportion d'enfants (de 1 à 15 ans) privés d'au moins trois items (sur dix-sept) et proportion d'enfants qui souffrent de pauvreté monétaire, pays couverts par l'étude EU-SILC et Régions belges, 2014, %



NB : Pour la liste des abréviations de pays, voir l'annexe 1.

Source : Guio, Marlier, Vandebroucke et Verbunt (à paraître) pour les pays de l'UE. Calculs des auteurs pour les Régions belges, sur la base des données transversales EU-SILC 2014. En ce qui concerne la présentation des données régionales, voir la mise en garde ci-dessus.

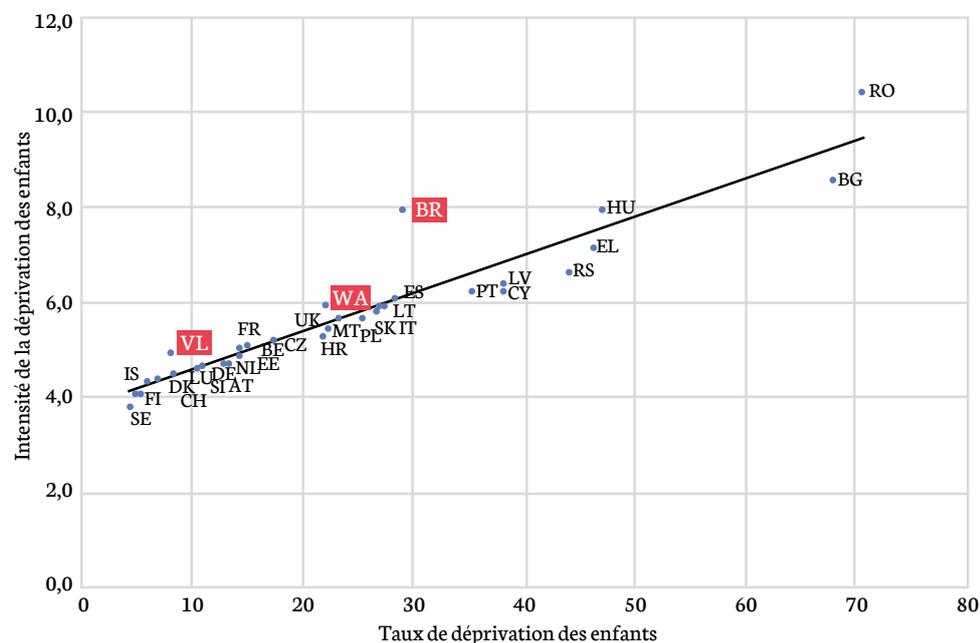
Figure 3 : Proportion d'enfants (de 1 à 15 ans) privés d'au moins trois items (sur dix-sept) et proportion d'enfants vivant dans un ménage (quasiment) sans emploi, pays couverts par l'étude EU-SILC et Régions belges, 2014, %



NB : Pour la liste des abréviations de pays, voir l'annexe 1.

Source : Guio, Marlier, Vandenbroucke et Verbunt (à paraître) pour les pays de l'UE. Calculs des auteurs pour les Régions belges, sur la base des données transversales EU-SILC 2014.

Figure 4 : Proportion d'enfants (de 1 à 15 ans) privés d'au moins trois items (sur dix-sept) et intensité de la déprivation (nombre moyen d'items manquants parmi ceux privés d'au moins trois items), pays couverts par l'étude EU-SILC et Régions belges, 2014, %



NB : Pour la liste des abréviations de pays, voir l'annexe 1.

Source : Guio, Marlier, Vandebroucke et Verbunt (à paraître) pour les pays de l'UE. Calculs des auteurs pour les Régions belges, sur la base des données transversales EU-SILC 2014.

Ces graphiques sont basés sur des données agrégées au niveau macro. Ils montrent la place qu'occupent les Régions belges dans le classement européen et la grande hétérogénéité des situations nationales au sein de l'UE. Des pays ayant des taux similaires de déprivation des enfants peuvent avoir des performances très différentes en termes de pauvreté monétaire, de (quasi-)absence d'emploi ou d'intensité de la déprivation. Cela illustre la diversité potentielle des facteurs de risque de déprivation dans l'UE. Afin de mieux comprendre ces facteurs au niveau des ménages et au niveau institutionnel, Guio et al (à paraître) ont poursuivi l'analyse au niveau individuel (*enfant*) en ayant recours à l'analyse économétrique pour mettre en évidence quelles caractéristiques du ménage/des parents jouent un rôle significatif dans les différents pays de l'UE.

3. FACTEURS DE DÉPRIVATION DES ENFANTS DANS LES PAYS DE L'UE

Cette section résume les principaux constats de Guio, Marlier, Vandembroucke et Verbunt (à paraître), qui ont analysé les facteurs de risque de déprivation des enfants dans l'UE au moyen de différents modèles.

3.1. Cadre théorique

D'un point de vue théorique, les auteurs ont identifié trois ensembles de variables qui peuvent expliquer la probabilité et/ou l'intensité de la déprivation des enfants :

1. la maîtrise à long terme des ressources;
2. les besoins et les coûts;
3. la taille et la composition du ménage.

Les relations entre ces différents types de déterminants sont présentées au diagramme 1.

Tout d'abord, les auteurs expliquent que le bien-être matériel des enfants dépend de ce que le ménage peut consommer, ce qui dépend à son tour de sa '**maîtrise des ressources**'.

Bien que le revenu (disponible) courant du ménage, tel que mesuré dans EU-SILC, soit généralement utilisé comme une approximation du niveau des ressources disponibles, ce n'est qu'un élément dans les ressources du ménage, qui sont également déterminées par les revenus antérieurs, actuels et futurs, la prospérité et la capacité d'emprunt. Ces éléments sont toutefois plus difficiles à récolter. L'ensemble des ressources est influencé par le niveau de formation, la position sur le marché de l'emploi et l'origine migratoire :

- On peut s'attendre en effet à ce que le niveau de formation soit corrélé avec une position plus enviable sur le marché de l'emploi, avec un accès relativement plus aisé aux institutions de crédit pour surmonter des problèmes de liquidité et, pour les plus jeunes, avec un rendement futur plus élevé sur l'investissement en capital humain. Comme les personnes très qualifiées sont souvent les descendants de personnes elles-mêmes très qualifiées, on peut également présumer qu'elles bénéficient plus souvent d'héritages plus importants, ce qui contribue à leur prospérité.
- *Ceteris paribus*, une origine migratoire hors UE est très souvent corrélée à une position plus vulnérable sur le marché de l'emploi, à moins d'héritages et à un accès plus difficile aux institutions de crédit.
- De même, la (quasi-)absence d'emploi au niveau du ménage est un indicateur probable d'une position précaire sur le marché de l'emploi pour les membres du ménage en âge de travailler, ce qui est un prédicteur de futurs risques de chômage et qui peut en outre entraver l'accès à des institutions de crédit pour surmonter des problèmes de liquidité. Si la (quasi-)absence d'emploi est due à un chômage de long terme, elle peut aussi impliquer une érosion de la richesse et de l'épargne et, en fin de compte, entraîner des dettes.

Les transferts sociaux en espèces sont l'une des composantes des ressources du ménage et sont inclus dans la définition du revenu utilisée dans la source de données. Cependant, le type et le design des transferts sociaux peuvent aussi être importants pour lutter contre la déprivation des enfants. Pour des niveaux similaires de transferts au niveau national, le degré de ciblage de ces transferts sur les plus pauvres et l'adéquation des transferts de remplacement peuvent influencer la déprivation des enfants pour les populations les plus pauvres.

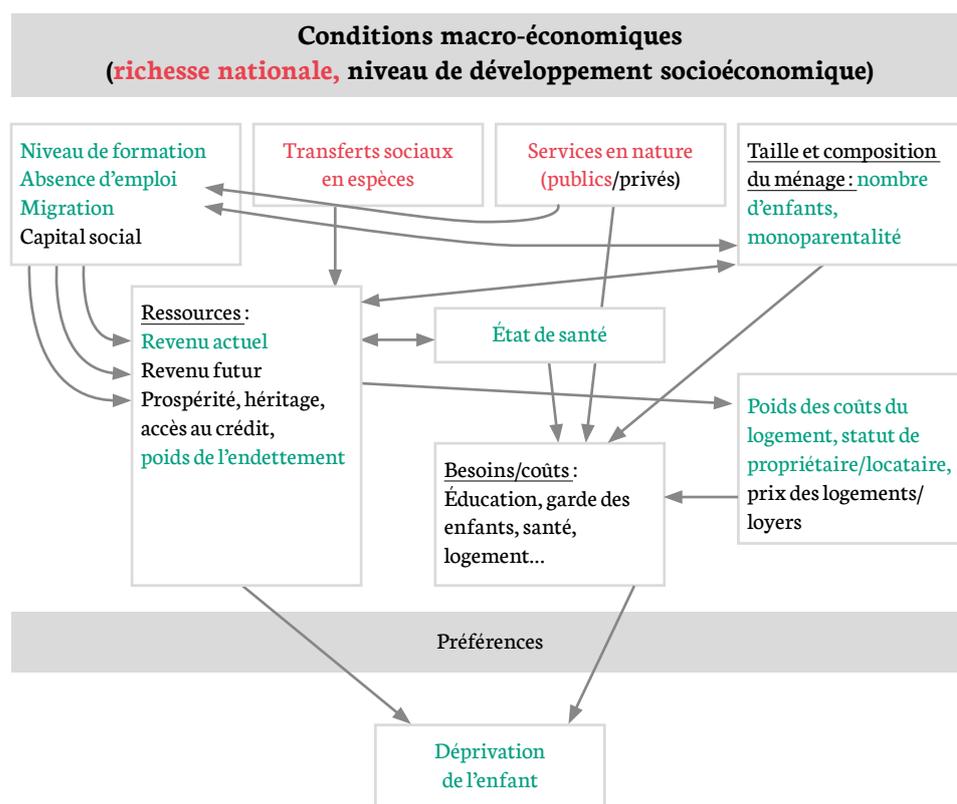
En deuxième lieu, les auteurs défendent l'argument que la déprivation est aussi influencée par **les coûts et les besoins** : des ménages ayant des ressources égales peuvent avoir des besoins différents et être confrontés à des coûts différents. Les besoins dépendent notamment de l'état de santé, du statut de propriétaire/locataire, des coûts du logement, etc.

La troisième série de facteurs explicatifs mentionnés ci-dessus (**taille et composition du ménage**) influence à la fois le niveau de ressources, la probabilité d'absence d'emploi et les coûts auxquels le ménage est confronté. Par exemple, des familles monoparentales sont économiquement plus vulnérables (parce qu'elles ont moins de possibilités de mutualisation des risques de chômage entre plusieurs adultes du ménage). Les parents isolés ont aussi plus de mal à concilier vie professionnelle et vie familiale et sont donc plus susceptibles d'opter pour un emploi à temps partiel ou une inactivité. Du point de vue des besoins/coûts, ils font face à des coûts fixes (logement, éducation, etc.) qui représentent généralement une part plus élevée de leurs ressources que dans les ménages avec plus d'un adulte.

De plus, des niveaux similaires de ressources et de besoins n'entraînent pas nécessairement des niveaux similaires de déprivation. Les **préférences des individus** interviennent également et influencent la consommation (on peut défendre l'argument que les préférences sont façonnées, dans une certaine mesure, par le niveau de ressources, l'éducation, le milieu culturel, etc.).

Le diagramme 1 montre que certaines relations vont dans les deux sens. Par exemple, on peut supposer qu'il y a des interactions entre le niveau d'éducation des parents, leur statut professionnel, leur milieu culturel d'un côté et la taille et la composition du ménage de l'autre. La santé influence l'intensité du travail et le niveau des salaires et elle est influencée par le niveau général des ressources.

Diagramme 1 : Déterminants de la déprivation des enfants



En appliquant leur analyse économétrique à la situation des enfants, Guio et al n'ont pas été en mesure d'analyser l'impact de chaque déterminant, en raison de l'insuffisance des données disponibles. Les variables en vert dans le diagramme 1 sont disponibles au niveau individuel (enfant) dans l'échantillon de données. Des facteurs importants qui influencent tant la maîtrise des ressources du ménage que ses besoins ne sont pas disponibles dans l'échantillon de données micro. C'est vrai par exemple pour l'aide en nature fournie par la famille/des amis ainsi que pour une mesure directe du patrimoine. La consommation par le ménage d'avantages sociaux en nature est approchée par les dépenses sociales nationales (macro) en nature. Toutefois, seul le volume national des dépenses est disponible, pas la répartition de ces services parmi les enfants (on ignore le volume reçu par chaque ménage dans l'échantillon). Dans le diagramme 1, les variables en rouge sont disponibles au niveau macro. Celles en noir ne sont pas disponibles du tout.

Le diagramme 1 ne comprend pas un élément important qui peut avoir un impact sur les résultats économétriques : la difficulté de mesurer aussi bien le revenu que la déprivation (et éventuellement d'autres variables explicatives). Il est par exemple difficile de mesurer les revenus de l'activité indépendante ou du capital. De même, il n'est pas toujours facile de récolter des informations fiables sur la déprivation des enfants à cause d'un éventuel sentiment de honte des parents d'admettre que leurs enfants sont privés d'items essentiels ou en raison de préférences adaptatives (les personnes vivant longtemps dans la pauvreté peuvent diminuer leurs attentes et prétendre qu'elles n'ont pas besoin d'un item qu'elles ne peuvent pas se payer). Certaines de ces difficultés sont prises en compte dans le modèle empirique.

3.2. Résultats empiriques

Les résultats de Guio, Marlier, Vandenbroucke et Verbunt montrent que les trois prédicteurs les plus importants de la déprivation des enfants dans la majorité des pays de l'UE sont : les coûts du logement, le revenu du ménage et le niveau de formation des parents. Ils montrent aussi que l'impact des variables au niveau du ménage diffère fortement d'un pays à l'autre. C'est dans les pays les plus riches que l'impact relatif des variables liées aux besoins/coûts du ménage est le plus fort alors que l'impact des ressources du ménage est généralement plus grand dans les pays les plus défavorisés. Cela signifie que les pays diffèrent non seulement en termes de *composition* socioéconomique, mais aussi par rapport à l'impact de chaque variable sur le risque de déprivation des enfants. Par exemple, le pourcentage de ménages sans emploi varie d'un pays à l'autre, mais l'impact de cette absence d'emploi sur le risque de déprivation diffère également. Il s'agit d'un résultat important, sur lequel nous reviendrons et qui nous aidera à mieux comprendre la situation des Régions belges.

Ces résultats illustrent aussi qu'une fois que les caractéristiques individuelles (p. ex. le revenu du ménage) sont prises en compte, le niveau national de richesse (PIB) intervient. Cela signifie que des groupes vulnérables présentant des caractéristiques *similaires* sont mieux protégés dans les pays les plus riches que dans les pays les plus pauvres. C'est un autre résultat important qui mérite de plus amples recherches. Il se confirme lorsque l'on prend en compte le niveau régional de richesse plutôt que le niveau national (résultats non publiés dans Guio et al. mais disponibles sur demande). Le fait que le PIB d'un pays/d'une région réduise la déprivation des enfants, même lorsque l'on contrôle le revenu individuel des ménages et d'autres micro-facteurs, n'était pas nécessairement attendu a priori. Il semble y avoir une corrélation entre le PIB national et des facteurs contextuels 'cachés', non disponibles dans la source de données, tels que le niveau moyen de richesse des ménages, l'aide en nature entre ménages, la qualité et l'accessibilité financière des systèmes d'éducation, de garde d'enfants, de santé et de transport public. Autrement dit, le PIB national/régional est une approximation du 'niveau de développement social' des sociétés et la déprivation des enfants présente une corrélation négative avec celui-ci. C'est une autre conclusion importante sur laquelle nous reviendrons.

Une fois que le niveau de richesse national et les différences de revenu des ménages sont pris en compte, le pouvoir explicatif du niveau national des dépenses sociales et de leur niveau de ciblage en faveur des plus pauvres est limité, sauf pour les avantages sociaux en nature. Ce n'est pas une surprise, étant donné que les transferts en espèces sont déjà compris dans le concept de revenu du ménage utilisé; cela ne signifie pas que les dépenses sociales en espèces ne sont pas importantes pour combattre la déprivation, mais simplement que, une fois que ceci est pris en compte au niveau de chaque ménage, les transferts sociaux en nature sont également importants pour lutter contre la déprivation des enfants.

4. MODÉLISATION DE LA DÉPRIVATION DES ENFANTS DANS LES RÉGIONS BELGES

La Belgique ne se caractérise pas seulement par un niveau et une intensité élevés de déprivation des enfants. Elle diffère en termes de composition de la population déprivée : par exemple, la Belgique et les Régions belges font exception en ce qui concerne la proportion d'enfants déprivés vivant dans des ménages sans emploi. Cette proportion comparativement plus grande peut s'expliquer a priori par la combinaison de deux facteurs : (1) le *risque de déprivation* pour les enfants vivant dans des ménages sans emploi est plus grand en Belgique et dans les Régions belges, en comparaison avec d'autres pays; (2) la *proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi* est comparativement élevée en Belgique et dans les Régions belges, comme l'illustre la figure 3.

Quand on compare la Belgique à d'autres pays, une simple analyse bivariée indique que (1) le *risque de déprivation* est élevé pour les enfants vivant dans des ménages sans emploi (comparativement aux autres enfants qui ne sont pas dans cette situation, et (2) la *proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi* est élevée (nous reviendrons plus tard sur ce point avec quelques données).

Pour évaluer les *risques régionaux spécifiques de déprivation* associés aux caractéristiques des ménages dans lesquels vivent les enfants, nous utilisons la méthodologie mise au point par Guio, Marlier, Vandembroucke et Verbunt (et résumée à la section 3) afin d'expliquer les différences régionales belges. Nous avons comparé les spécifications de différents modèles afin de nous assurer de la robustesse de nos conclusions et nous ne présenterons dans cette section que le modèle le plus simple (tous les autres résultats sont disponibles sur demande).

Nous présentons au tableau 2 les résultats d'un modèle (binomial négatif) expliquant le *nombre de déprivations* (allant de 0 à 17) d'un enfant en fonction des caractéristiques du ménage où il vit. En bref, ce type de modèle aide à comprendre l'impact de *chaque* caractéristique sur le nombre de déprivations dont souffre l'enfant, une fois que l'impact des autres caractéristiques a été pris en compte (autrement dit 'toutes autres choses étant égales par ailleurs'). L'impact de chaque caractéristique est mesuré en comparant la différence de risque de déprivation entre un groupe souffrant d'un facteur de risque (p. ex. ceux qui vivent dans un ménage sans emploi) et un groupe de référence (p. ex. ceux qui vivent dans un ménage en emploi).

Notre modèle compare l'impact des différentes variables explicatives, entre d'une part, la Wallonie et Bruxelles regroupées ensemble (parce que la taille de l'échantillon à Bruxelles aurait été trop petite pour effectuer une régression séparée) et d'autre part, la Flandre. Pour chaque entité, nous indiquons le coefficient dans la deuxième colonne et, dans la troisième, nous testons si ce coefficient diffère significativement de zéro (c-à-d si la variable a un impact significatif sur la déprivation des enfants). Dans la dernière colonne, nous testons si l'impact de chaque caractéristique diffère significativement entre les Régions.

Les résultats confirment l'impact des variables liées à la 'maîtrise à long terme des ressources' et aux 'besoins du ménage', comme nous le supposions au diagramme 1. Ils montrent en particulier que :

1. Le revenu du ménage est le principal déterminant de la déprivation des enfants dans toutes les Régions. Quand on compare les coefficients entre Régions, nos résultats montrent que cet impact est significativement plus fort en Flandre (dernière colonne) : tout euro supplémentaire protège mieux de la déprivation en Flandre.
2. Le fait de vivre dans un ménage (quasi) sans emploi accroît la déprivation des enfants, même quand on tient déjà compte du revenu dans le modèle. Cet impact ne varie pas de manière significative entre la Wallonie/Bruxelles et la Flandre : le risque encouru par les enfants vivant dans un ménage sans emploi est élevé dans les trois Régions.
3. Le niveau de formation des parents influence aussi fortement l'intensité de la déprivation des enfants, même quand les autres caractéristiques du ménage sont déjà prises en compte. Les personnes peu qualifiées sont plus susceptibles de souffrir de déprivation que celles qui ont atteint un niveau supérieur de formation. L'impact négatif d'une faible qualification est moins important en Flandre. On peut expliquer cette différence régionale (bien que cette hypothèse doive être examinée de plus près) par le fait que les personnes peu qualifiées souffrent d'une plus grande volatilité des revenus et risquent davantage de souffrir de périodes de chômage plus fréquentes et plus longues en Wallonie et à Bruxelles, où le taux de chômage est plus élevé. Elles accumulent dès lors moins d'épargne, subissent une érosion de leurs ressources et ont de plus faibles perspectives de revenus futurs.
4. À niveaux de revenu similaires, les ménages dont un ou des membre(s) exercent une activité indépendante ont tendance à souffrir d'un moins grand nombre de déprivations. Comme expliqué plus haut, ceci peut s'expliquer en partie par la difficulté de mesurer correctement les revenus provenant d'une activité indépendante dans des enquêtes telles que EU-SILC ou de faire la distinction entre les avoirs et les coûts personnels et professionnels pour les indépendants. La situation des indépendants est meilleure en Flandre que dans les deux autres Régions.
5. Vivre dans une famille monoparentale augmente la déprivation des enfants, même après la prise en compte d'autres différences. Vivre seul avec des enfants constitue un facteur de risque en soi. Comme expliqué ci-dessus, ceci peut être dû à des coûts fixes plus élevés (logement, éducation, etc.) qui représentent généralement une part plus grande des ressources du ménage que dans les ménages qui comptent plus d'un adulte. À niveaux de revenu similaires, les ménages monoparentaux peuvent aussi souffrir d'une plus grande volatilité des revenus (parce qu'ils ne peuvent pas compter sur les revenus d'un autre adulte).
6. Les variables liées à l'endettement ou aux coûts du logement s'avèrent être d'importants prédicteurs de la déprivation des enfants dans toutes les Régions. Le poids de l'endettement exerce un plus grand impact en Flandre.
7. Les locataires sont confrontés à un risque de déprivation plus élevé que les propriétaires.
8. Les migrants hors UE ne risquent pas de souffrir davantage de déprivation que les personnes d'origine belge ou les migrants UE, une fois que d'autres caractéristiques sont prises en compte.
9. Lorsque certains membres du ménage souffrent de problèmes de santé chroniques, le risque de déprivation des enfants augmente, étant donné que cela a un impact sur les coûts.

Ces résultats montrent que l'impact de quelques variables diffère d'une Région à l'autre : le revenu exerce un plus grand impact protecteur en Flandre et l'impact négatif d'un faible niveau de formation est plus grand en Wallonie et à Bruxelles.

Tableau 2 : Résultats du modèle binomial négatif, Régions belges, 2014

	Coefficient en WA/BR	Impact significatif en WA/BR ?	Coefficient en VL	Impact significatif en VL ?	Différence significative entre WA/BR et VL ?
Revenu	-0.0705	oui	-0.1235	oui	oui
Ménage sans emploi (référence : pas sans emploi)	0.3043	oui	0.2654	oui	non
Diplôme ens. primaire, secondaire inférieur (référence : ens. supérieur)	0.8051	oui	0.2932	oui	oui
Diplôme ens. secondaire supérieur (référence : ens. supérieur)	0.6253	oui	0.07596	non	oui
Activité indépendante (référence : aucun membre du ménage travailleur indépendant)	-0.3592	oui	-1.4786	oui	oui
Parent isolé (réf : autres ménages avec enfants)	0.1592	oui	0.3716	oui	non
Coûts de logement jugés très lourds (référence : pas lourds)	1.2473	oui	1.3875	oui	non
Coûts de logement jugés un peu lourds (référence : pas lourds)	0.4919	oui	0.8007	oui	non
Nombre d'enfants	0.0226	non	-0.0539	non	non
Migrant hors UE (référence : origine belge, migrant UE)	0.0084	non	0.1303	non	non
Locataires (réf : propriétaires ou logement gratuit)	0.8026	oui	0.5604	oui	non
Endettement jugé lourd (réf : endettement léger)	0.3491	oui	0.9858	oui	oui
Mauvaise santé (réf : aucun adulte en mauvaise santé dans le ménage)	0.3921	oui	0.1814	oui	non

NB : En gras, coefficient significativement différent de zéro ($p < 0.1$).

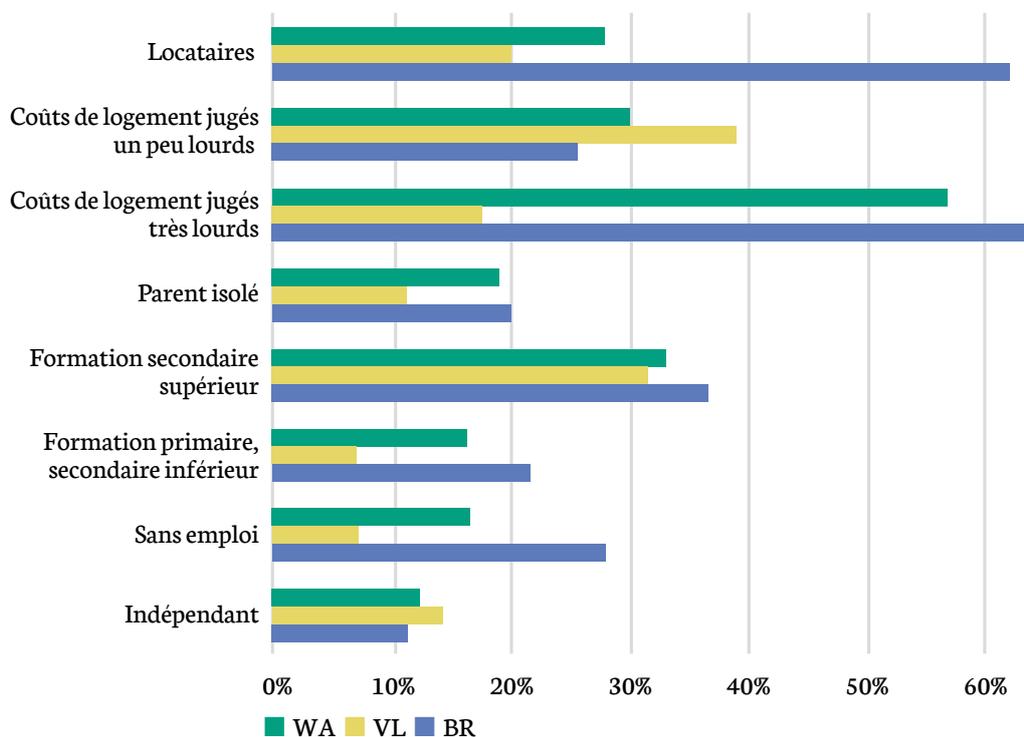
Note : Les enfants vivant dans des ménages sans emploi sont confrontés à un risque plus élevé de déprivation que les autres, tant en WA/BR qu'en VL. L'impact négatif de l'absence d'emploi est similaire en WA/BR et en VL.

Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs des auteurs.

L'impact global de tous les facteurs de risque sur la déprivation régionale des enfants dépend de l'impact de chaque facteur et de la fréquence des facteurs de risque dans chaque Région, comme expliqué ci-dessus.

L'analyse qui précède concerne le premier élément. La figure 5 nous informe sur le second : la fréquence de ces facteurs de risque dans chaque Région. Elle montre que tous les groupes à risque sont surreprésentés en Wallonie et à Bruxelles, en comparaison avec la Flandre.

Figure 5 : Proportion d'enfants (de 1 à 15 ans) vivant dans chaque groupe à risque, Régions belges, 2014



Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs des auteurs.

Le tableau 3 compare la composition de la population d'enfants déprivés dans chaque Région, pour différents niveaux d'intensité de la déprivation : cette composition est le résultat de l'impact combiné de la part des enfants vivant dans des groupes à risque (figure 5) et de l'impact de ce risque sur la déprivation (tableau 2). On voit que la proportion d'enfants déprivés vivant dans des ménages sans emploi est élevée, en particulier en WA/BR. Parmi les enfants privés d'au moins trois items, 54% vivent dans un ménage sans emploi. À la figure 6, nous comparons ce chiffre pour les pays européens. Cela montre que la Belgique (en particulier la WA/BR) fait exception au sein de l'UE à cet égard : il n'y a aucun autre pays où les enfants vivant dans un ménage sans emploi représentent une aussi grande proportion dans le groupe des enfants déprivés. C'est un résultat mis en évidence dans nos précédents articles sur la pauvreté et la

déprivation des enfants en Belgique, écrits en collaboration avec Julie Vinck (voir Guio, Vandenbroucke et Vinck, 2015; Vandenbroucke F., Vinck J., Guio A-C, 2014). Cette situation est principalement due à la proportion élevée de ménages sans emploi en Wallonie et à Bruxelles (ce que confirme la figure 5) et au risque élevé de déprivation des enfants vivant dans des ménages sans emploi dans les trois Régions (ce que montrent les résultats de la régression au tableau 2). Pour cette dernière raison, la proportion d'enfants déprivés vivant dans des ménages sans emploi en Flandre n'est pas négligeable (41%), malgré la proportion plus faible de ménages sans emploi dans l'ensemble de la population (figure 5). Nous attribuons ce risque élevé dans les trois Régions au fait que la plupart des transferts sociaux minimums ne permettent pas aux bénéficiaires de dépasser le seuil de pauvreté en Belgique. Nous en discuterons dans la section suivante.

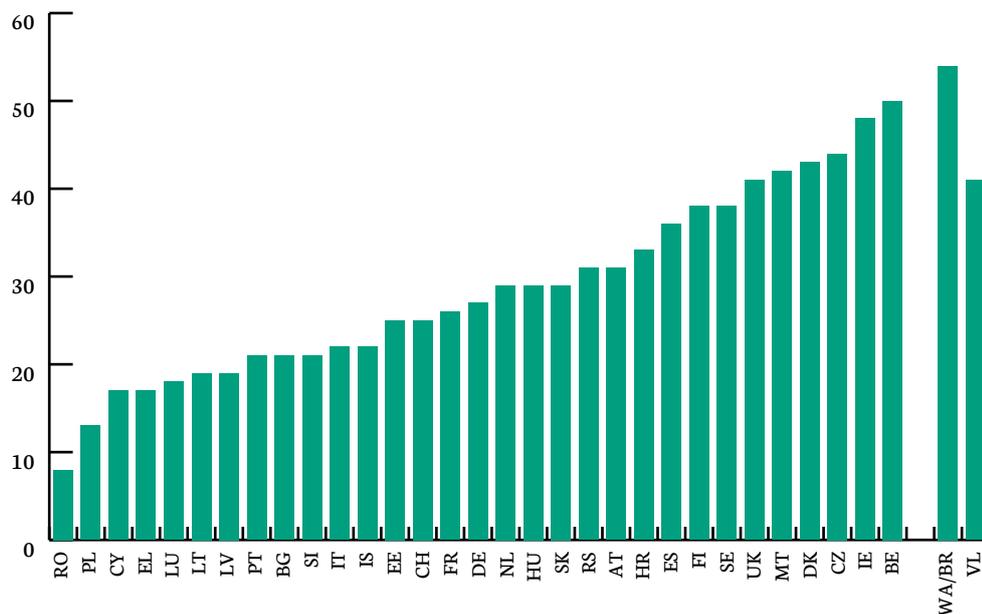
Tableau 3 : Proportion d'enfants souffrant de déprivation grave (au moins cinq items), de déprivation standard (au moins trois items) et privés de moins de trois items, vivant dans des groupes à risque spécifiques, Régions belges, 2014

Variable	Enfants non déprivés (< 3 items)		Enfants souffrant de déprivation standard (3+ items)		Enfants souffrant de déprivation grave (5+ items)	
	VL	WA/BR	VL	WA/BR	VL	WA/BR
Sans emploi	4%	10%	41%	54%	57%	64%
Dipl. primaire, sec inf.	5%	10%	33%	46%	32%	50%
Dipl. sec. sup.	30%	36%	44%	38%	47%	37%
Mauvaise santé	5%	8%	29%	30%	40%	31%
Lourd endettement	4%	23%	31%	31%	33%	33%
Coûts de logement jugés très lourds	15%	53%	57%	82%	76%	84%
Coûts de logement jugés un peu lourds	40%	32%	35%	17%	20%	14%
Locataire	16%	26%	70%	78%	83%	83%
Parent isolé	9%	15%	45%	36%	51%	36%
Migrant	14%	20%	39%	36%	36%	38%

Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs des auteurs.

Note : parmi les enfants privés de moins de trois items en Flandre, 4% vivent dans des ménages sans emploi. Ce pourcentage s'élève à 57% parmi les enfants privés d'au moins cinq items.

Figure 6 : Proportion d'enfants déprivés (privés d'au moins trois items) vivant dans des ménages sans emploi, États membres UE-28, pays non membres de l'UE couverts par l'étude EU-SILC et Régions belges, 2014



Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs des auteurs.
 Note : 54% des enfants déprivés vivent dans un ménage sans emploi en WA/BR.

5. RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE POUVOIR POLITIQUE

Il ressort des résultats résumés à la section 3 que le contexte macro-économique et politique influence de deux manières la déprivation des enfants. Ce contexte plus large influence la mesure dans laquelle certains facteurs de risque observables (caractéristiques des ménages) influencent la déprivation des enfants, mais aussi apparemment le degré de déprivation dans un pays que nous ne pouvons pas directement expliquer par les caractéristiques observables des ménages de ce pays. Par exemple, la faiblesse du revenu, l'absence d'emploi ou le faible niveau de formation des parents influencent différemment le risque de déprivation selon le pays. *Ceteris paribus*, les personnes vivant dans des pays/régions où le niveau de prospérité est plus bas courent un risque plus élevé de déprivation que dans les pays et régions plus prospères. L'ampleur des besoins et des coûts auxquels font face les ménages constitue également un facteur crucial pour expliquer les différences de déprivation dans et entre des pays/régions. Les coûts de la santé, du logement (surtout pour les locataires) et d'autres coûts non mesurés directement dans notre modèle ont un grand impact, en particulier dans les pays de l'UE les plus riches. Les résultats montrent aussi que les dépenses sociales en nature (services sociaux) réduisent le risque de déprivation.

Nos résultats à la section 4 montrent qu'en Belgique, la composition de la catégorie des enfants déprivés est exceptionnelle en comparaison avec celle d'autres pays européens et que l'absence d'emploi constitue un facteur important de cette déprivation, en particulier en Wallonie et à Bruxelles, mais aussi en Flandre. En effet, malgré la proportion plus faible d'enfants vivant dans des ménages sans emploi en Flandre, 41% des enfants déprivés vivent dans un ménage sans emploi – étant donné que les personnes sans emploi courent un risque plus élevé de déprivation dans toutes les Régions de Belgique. Le fait que la situation flamande soit meilleure que celle en Wallonie et à Bruxelles ne doit pas être une raison pour relâcher les efforts en Flandre : d'autres données, notamment les indicateurs rassemblés par *Kind en Gezin*, révèlent que la déprivation matérielle et non matérielle augmente progressivement dans les ménages avec des nouveau-nés en Flandre.

Nous avons montré à la section 2 (figure 1) un autre résultat inquiétant : la déprivation est plus sévère en Belgique que dans les pays voisins. Ainsi que l'illustre le tableau 3 ci-dessous, ces pays voisins diffèrent en termes de niveau général de prospérité (PIB par habitant et revenu médian), d'absence d'emploi, d'allocations sociales et de dépenses sociales en nature, d'adéquation des allocations sociales et de leur degré de ciblage sur les plus pauvres. Le Luxembourg présente les conditions macro-économiques les plus favorables : il possède le niveau de prospérité le plus élevé, la proportion la plus faible de ménages sans emploi, un niveau élevé d'avantages sociaux (en espèces et en nature), même s'ils sont redistribués de manière très universelle (62% (seulement) des transferts sociaux bénéficient à des personnes dont le revenu est inférieur au revenu médian, c.-à-d. les 50% les plus pauvres de la population). Au Luxembourg, l'adéquation du revenu minimum est aussi relativement élevée – il représente 50% du revenu médian – même s'il est insuffisant pour faire passer ses bénéficiaires au-dessus du seuil de pauvreté. Le salaire minimum moyen est aussi le plus élevé parmi ce groupe de pays.

Les Pays-Bas, l'Allemagne et la France ont un niveau de prospérité similaire à la Belgique. Tant l'Allemagne que les Pays-Bas ont une faible proportion de ménages sans emploi en raison de politiques spécifiques du marché de l'emploi. Le salaire minimum mensuel y est aussi plus bas qu'en Belgique. C'est aux Pays-Bas que les allocations sociales bénéficient le plus aux pauvres : les trois quarts des transferts sociaux, contre 66% en Allemagne, vont au segment des 50% des personnes les plus pauvres de la population. Notre mesure sous-évalue même le degré auquel les transferts sociaux viennent en aide aux ménages à faible revenu avec enfants aux Pays-Bas étant donné le rôle important que jouent aussi les mesures de soutien via le système fiscal.

Tableau 4 : Indicateurs macro-économiques et sociaux, Belgique et pays voisins, 2014-5

Pays	PIB par habitant (1000 SPA ³)	Revenu médian équivalent (1000 SPA par enfant)	Ménages sans emploi (% de la population d'enfants)	Total avantages sociaux (en SPA par tête)	Avantages sociaux en espèces (en SPA par enfant)	Avantages sociaux en nature (en SPA par tête)	Avantages sociaux en espèce famille (% du PIB)	Degré de ciblage sur les pauvres des avant. soc. en espèces (seuil 50%, population des enfants)	Adéquation du revenu minimum (% du revenu médian)	Salaire minimum (SPA par mois)
Belgique	33,00	19,63	12,70	6,35	3,43	2,92	2,20	71,33	38,08	1493,89
Allemagne	34,60	18,35	5,00	7,44	3,69	3,75	3,10	66,27	54,09	1450,31
France	29,60	18,34	10,30	6,76	3,32	3,43	2,50	71,82	38,73	1388,68
Luxembourg	74,50	24,23	4,30	9,76	5,23	4,53	3,50	62,52	49,16	1597,17
Pays-Bas	36,00	18,17	7,10	5,36	2,12	3,24	0,90	74,08	50,07	1421,71

*Note : Le degré auquel les avantages sociaux en espèces sont favorables aux plus pauvres est mesuré par la part de ces transferts qui revient aux cinq déciles les plus bas de la distribution des revenus avant impôts et allocations. Les Parités de pouvoir d'achat convertissent les montants exprimés en monnaie nationale en une monnaie commune artificielle qui uniformise le pouvoir d'achat de différentes monnaies nationales (parce que les niveaux de prix sont différents, y compris pour les pays qui partagent une devise commune).
Source : Eurostat et OCDE.*

Comparé à la Belgique, l'exemple néerlandais prouve qu'il est possible de faire en sorte qu'il y ait à la fois moins d'enfants dans des ménages sans emploi et d'assurer à ces ménages sans emploi une meilleure protection de leurs revenus (Vandenbroucke, 2017). Ce n'est pas un hasard si l'activation est inscrite depuis de nombreuses années en haut de l'agenda néerlandais. L'activation et l'assistance s'inscrivent dans un cadre nettement décentralisé où les pouvoirs locaux ont un rôle majeur à jouer. Cette expérience ne doit pas être 'copiée' telle quelle, mais elle peut livrer certains enseignements aux décideurs politiques belges. Par exemple, les municipalités néerlandaises ont aussi une solide capacité de décision politique en raison de leur large échelle. En Belgique, les Régions ont obtenu de plus en plus de compétences au cours des dernières décennies. En 2015, la décentralisation de la politique du marché de l'emploi aux trois Régions (la Flandre, la Wallonie et Bruxelles) a marqué une étape importante de ce processus. En même temps,

3 Standards de pouvoir d'achat

une proportion croissante de la politique sociale belge a été discrètement décentralisée aux pouvoirs locaux. Cette décentralisation de fait résulte de l'importance croissante de l'assistance sociale dans le soutien au revenu des personnes sans emploi (via le 'revenu d'intégration'), qui est gérée par nos villes et communes. Malheureusement, il n'y a pas de débat sur la manière dont ce nouveau paysage décentralisé peut réussir à combattre la pauvreté et l'exclusion sur le marché de l'emploi, ni sur la manière dont le pouvoir politique des communes peut être renforcé et intégré dans des réseaux (De Wilde et al, 2016). Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de tentative de coordination des politiques contre la pauvreté entre le niveau fédéral et régional (voir le plan interfédéral contre la pauvreté des enfants, 2014-2015) ou que les réseaux locaux n'ont pas été encouragés, y compris financièrement, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional flamand. Mais pour l'instant, le suivi de ces initiatives n'est pas clair (en tout cas pour nous)⁴.

Les faiblesses en termes de gouvernance (ou, au moins, les potentialités inexploitées) s'ajoutent donc à un problème structurel persistant, en dépit des initiatives politiques successives pour développer l'emploi : au moment où nous écrivons, l'Enquête européenne sur les Forces de travail (LFS - Labour Force Statistics) indique qu'en 2017 il n'y avait *aucun* État membre de l'UE où la proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi (selon la définition LFS⁵) était plus élevée qu'en Belgique.

Simultanément, des simulations comparatives du revenu net de 'ménages-types' vulnérables montrent que le soutien des revenus pour ces ménages est structurellement médiocre en Belgique en comparaison avec beaucoup d'autres pays. Prenons l'exemple d'un parent isolé avec deux enfants, qui est soit employé au salaire minimum, soit sans emploi : le système fiscal et social belge n'ajoute traditionnellement pas beaucoup de 'soutien net' au salaire minimum si le parent travaille tandis que l'assistance sociale et les allocations familiales sont trop faibles pour empêcher la pauvreté si le parent n'a pas d'emploi⁶. C'est pourquoi, si elles veulent être efficaces et avoir un effet durable, les politiques doivent s'attaquer aux causes fondamentales de la pauvreté des enfants, aussi bien par rapport à la protection financière des ménages avec enfants que par rapport à leur intégration dans le marché de l'emploi. Au début de la prochaine législature (2019), le Gouvernement fédéral ainsi que les Gouvernements régionaux et communautaires doivent élaborer un 'master plan' relatif à la déprivation des enfants, basé sur une évaluation approfondie, factuelle et non dogmatique des politiques existantes.

Notre analyse met en lumière le défi crucial qu'un tel 'master plan' doit relever : *comment augmenter à la fois les perspectives d'emploi et le niveau de vie de parents isolés et peu qualifiés et de leurs enfants ?* Les solutions se situent au croisement des politiques sociales et fiscales et des politiques en matière de petite enfance, de logement, de formation et

4 Nous nous référons aux inquiétudes exprimées par le Rapport du Sénat sur la pauvreté des enfants. Le Gouvernement fédéral a assuré un financement temporaire pour des réseaux locaux contre la pauvreté des enfants. Ces ressources ne sont pas structurelles et on ne sait pas clairement si elles seront maintenues. Le Gouvernement flamand a transféré au Gemeentefonds les ressources investies dans un programme existant de soutien aux réseaux locaux contre la pauvreté des enfants; nous ignorons comment cette utilisation est contrôlée (Sénat belge, 2015-2016, p. 89)

5 La notion de 'ménage sans emploi' utilisée dans l'enquête LFS diffère de la notion de 'ménage (quasi) sans emploi', c.-à-d. à très faible intensité de travail, que nous avons utilisée dans notre analyse et qui est basée sur l'enquête EU SILC.

6 Voir la figure 1 dans Cantillon, Marchal et Luigjes (2017). Ces simulations n'ont cependant pas pris en compte l'impact du 'tax shift' fédéral et la réforme des allocations familiales; elles s'appuient sur la base de données MIPI pour 2013.

d'activation : elles exigent des changements structurels dans les politiques socioéconomiques 'dures' des Gouvernements fédéral et régionaux. L'efficacité de ces solutions sera renforcée si les initiatives fédérales, régionales et locales sont coordonnées et mises au service des mêmes objectifs globaux. En même temps, afin de toucher tous les enfants exposés au risque de pauvreté et de répondre à leurs besoins nombreux et divers, il faut une mise en réseau efficace entre les pouvoirs locaux et les acteurs dans le domaine du logement, de la petite enfance, de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture et des loisirs⁷. Souligner l'importance du travail en réseau n'est pas une position originale. Mais des efforts tangibles supplémentaires sont nécessaires pour que ce travail en réseau devienne une caractéristique structurelle et durable de nos politiques. Les pouvoirs locaux - et, au sein de ceux-ci, les CPAS - agissent à un niveau crucial qui a un impact sur toute une série de matières (le logement, la mobilité, l'enseignement,...) qui influencent la vie des familles et donc aussi la pauvreté infantile⁸. En même temps, ils sont confrontés à des besoins croissants et divers. Afin de rester les fers de lance de la politique sociale locale, ils doivent bénéficier de suffisamment de moyens financiers et humains. Les CPAS peuvent aussi apprendre les uns des autres : des échanges d'expériences pratiques peuvent permettre d'évaluer et de renforcer la politique locale.

Dans la suite de cette section, nous allons brièvement commenter, sans prétendre à l'exhaustivité, les questions les plus importantes à prendre en compte sur la base de nos constats empiriques.

1. Comment **accroître les perspectives d'emploi** de parents isolés et peu qualifiés ?

- a. Outre des efforts sur mesure visant l'activation et la formation de parents isolés et de travailleurs peu qualifiés, il reste une marge de manœuvre au niveau des systèmes fiscaux et sociaux qui ont une influence sur le marché de l'emploi pour les personnes peu qualifiées, et par conséquent, à faibles revenus. Le Gouvernement fédéral a mis en œuvre un 'tax shift' afin de réduire aussi bien les coûts salariaux pour les employeurs que les impôts sur le revenu du travail. L'impact de cette mesure fait débat, notamment parce que la réduction fiscale pour les moyens revenus a un effet budgétaire significatif qui n'est pas compensé. Cependant, des micro-simulations suggèrent un impact positif sur la participation au marché de l'emploi des personnes à faible revenu; en même temps, ces simulations indiquent qu'une (future) compensation budgétaire complète du tax shift pourrait - selon la manière dont elle est mise en œuvre - affecter le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu, notamment s'ils sont sans emploi ou pensionnés⁹. Le défi consiste donc non seulement à éviter de tels effets régressifs en comblant le trou budgétaire, mais aussi à renforcer les mesures fiscales et sociales axées sur les personnes peu qualifiées. L'objectif doit

7 Il va de soi que la mobilisation contre la pauvreté ne doit pas se limiter à ce que peuvent faire les pouvoirs publics et les acteurs des secteurs publics ou subventionnés. Ainsi, les employeurs, qu'ils soient ou non du secteur de l'économie sociale, peuvent aussi jouer un rôle et mener une politique de RH qui soutient les travailleurs qui ont l'expérience de la pauvreté ou qui vivent avec des revenus précaires. Leurs processus RH et leur politique de soutien peuvent être complétés par des mesures de lutte contre la pauvreté. Une connaissance de la carte sociale peut permettre une orientation ciblée lorsque la problématique dépasse les possibilités de l'entreprise. Ceci contribue aussi à une mise à l'emploi plus durable de travailleurs vulnérables.

8 Ce constat est bien illustré par les *Recommandations* formulées par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté dans le cadre des récentes élections communales.

9 Capéau et al. (2018).

être d'encore réduire les coûts salariaux pour ces travailleurs et d'accroître leurs revenus nets quand ils travaillent, sans affecter le pouvoir d'achat des ménages sans emploi.

- b. Le marché privé ordinaire offre plus d'opportunités d'emploi que celles que nous exploitons en Belgique, mais le slogan politique selon lequel 'le marché' doit accueillir *tout le monde* est naïf. Nous devons investir davantage dans des emplois dans l'économie sociale (emplois subventionnés, services de proximité, etc.)¹⁰. Une question importante est dès lors de savoir si les budgets régionaux consacrés aux projets d'économie sociale peuvent être accrus. (L'activation de bénéficiaires du revenu d'intégration par des mécanismes qui prolongent les 'articles 60-61', ce qui est devenu une compétence régionale depuis 2015, reste aussi très importante dans ce cadre).
- c. Il est crucial de disposer de services d'accueil de la petite enfance financièrement abordables et disponibles pour tous afin d'accroître l'emploi de parents isolés : des investissements supplémentaires dans ces services et un cadre régulateur suffisamment flexible devraient permettre de réduire autant que possible les longues listes d'attente (d'autres réflexions sur les services d'accueil de la petite enfance sont mentionnées ci-dessous).

2. Comment améliorer le **niveau de vie** des ménages pauvres avec enfants ?

- a. Le niveau de vie des ménages avec enfants dépend, d'une part, de leurs perspectives d'emploi et de ce qu'ils peuvent gagner lorsqu'ils travaillent (voir ci-dessus), et d'autre part de l'adéquation des revenus de remplacement lorsqu'ils sont sans emploi. Dans ce dernier cas, il est important que les revenus de remplacement – qui comprennent aussi bien les allocations d'assistance sociale (*revenu d'intégration*) que les allocations minimales de chômage et d'invalidité – soient régulièrement revalorisés. Ces dernières années, on a beaucoup mis l'accent sur le risque d'aléa moral dans le domaine de l'assurance chômage, ce qui a entraîné une approche plus globale de l'activation, mais aussi des mesures concernant l'accès aux aides sociales et leur évolution. Le souci du risque d'aléa moral ne devrait pas atténuer d'autres préoccupations, comme une protection adéquate contre la pauvreté.
- b. Cependant, en plus de la rémunération et/ou des revenus de remplacement, le niveau de vie des ménages avec enfants dépend aussi des allocations familiales et des coûts liés au logement, à l'énergie et à l'eau, à la garde et à l'éducation des enfants, aux sports, aux loisirs et à la culture. Un travail, même à temps plein, peut ne pas être suffisant pour éviter la déprivation des enfants, selon les horaires de travail des parents, leur niveau de rémunération et le nombre de personnes à charge dans le ménage. C'est particulièrement le cas pour les familles monoparentales. Des analyses et des initiatives réalisées par la Fondation Roi Baudouin mettent par exemple en évidence le rôle des coûts de l'énergie, mais indiquent aussi que c'est surtout l'augmentation des frais de logement qui a mis les budgets des ménages sous pression ces dernières années¹¹.

¹⁰ C'est aussi souligné dans le Rapport du Sénat belge (2015-2016), p. 60.

¹¹ Fondation Roi Baudouin (2017).

- c. Les Régions ont réformé les régimes d’allocations familiales. Les nouveaux systèmes sont caractérisés par un montant forfaitaire universel, complété par des suppléments sociaux ciblés sur les familles vulnérables. En termes de pauvreté, l’impact de ces réformes semble être neutre en Wallonie mais positif en Flandre (si l’investissement supplémentaire dans les allocations d’étude est pris en compte)¹². Ce nouveau modèle peut être considéré comme un pas en avant vers un universalisme ciblé et il réduit aussi les pièges financiers à l’emploi, notamment en Flandre (où on s’attend à d’autres effets dynamiques positifs lorsque la réforme sera mise en œuvre, grâce aussi à des améliorations administratives qui vont favoriser l’exercice de ces droits). L’impact à long terme sur la pauvreté des enfants dépend de manière cruciale du montant total ciblé sur les familles pauvres. La question qui se posera aux nouveaux gouvernements régionaux en 2019 est donc de savoir quelles mesures ciblées supplémentaires pourront être prises durant la nouvelle législature dans le domaine des allocations familiales et/ou des allocations d’études pour accroître le soutien financier aux familles pauvres.
 - d. Le rôle des politiques de logement et des services publics est crucial : nous en discuterons plus bas.
3. Quelles initiatives devraient être prises pour s’attaquer à des besoins urgents dans le domaine du **logement**, aussi bien pour soutenir des locataires à faible revenu sur le marché privé que pour accroître l’offre de logements sociaux ?

Un soutien substantiel pour les locataires vulnérables est de plus en plus nécessaire¹³, ce qui implique des initiatives aussi bien sur le marché locatif privé que sur celui du logement social. En ce qui concerne le marché locatif privé, nous nous référons aux recommandations que le Sénat a formulées à ce sujet dans son rapport sur la pauvreté des enfants : “L’offre de services des agences immobilières sociales (AIS) doit couvrir l’ensemble du territoire” (Rapport du Sénat, p. 130) de manière à ce que chacun puisse y recourir. Les pouvoirs publics peuvent développer des instruments pour inciter les bailleurs privés à mettre leur logement à la disposition des AIS. Outre une extension de l’offre, des investissements sont aussi nécessaires afin de garantir le maintien d’un accompagnement de qualité pour les locataires des AIS. D’autre part, le rapport du Sénat indique aussi qu’“il faut (...) renforcer les primes à la location pour les familles confrontées aux besoins les plus criants en matière de logement, et ce à des conditions très strictes. L’on songe particulièrement ici aux parents isolés qui sont le plus confrontés au risque de pauvreté, ou encore à l’attribution d’un montant supplémentaire par enfant” (Rapport du Sénat p.130). Il est important, si l’on étend le système des primes à la location, de veiller à ce que chaque ayant-droit puisse effectivement en bénéficier, autrement dit de supprimer toute une série d’obstacles qui empêchent des personnes d’exercer leurs droits.

12 Voir Guio, Vinck, Van Lancker (2017) pour une évaluation de l’impact en Wallonie et Van Lancker, W., Vinck J., & Cantillon B. (2016) et Decoster & Vanheukelom (2017) pour une évaluation en Flandre.

13 Dewilde et Pannecoucke (2018) montrent que l’association entre la pauvreté des revenus et la déprivation en matière de logement est plus grande en Flandre et en Belgique que dans d’autres pays et augmente aussi en Flandre.

À côté de cette politique de soutien sur le marché locatif privé, il convient aussi d'étendre substantiellement l'offre de logements sociaux. C'est en effet un élément structurel de prévention de la pauvreté et une façon de garantir la réalisation de divers aspects du droit au logement, comme la qualité du logement, sa sécurité et son accessibilité financière.

4. Comment les **services publics et sociaux** peuvent-ils mieux protéger les enfants en situation de pauvreté de l'impact négatif et potentiellement à long terme de la déprivation ?

Les services publics et sociaux ont un rôle essentiel à jouer afin d'agir tant de manière préventive que curative sur les mécanismes qui pourraient améliorer l'égalité des chances et l'égalité des résultats en développant les capacités de chaque enfant/jeune et en soutenant les parents dans leur rôle éducatif. Cela implique en particulier de veiller à ce que :

- a. les services **d'accueil de la petite enfance** soient de qualité et accessibles (en termes de places, de couverture géographique, notamment dans des quartiers défavorisés, de souplesse des horaires et de coût) à tous les groupes sociaux, que les parents soient ou non actifs occupés, dans un souci de bien-être de l'enfant. Les chiffres de fréquentation de ces services montrent une sous-représentation des enfants précarisés et des enfants de parents migrants. Il est important de travailler sur les barrières financières et non financières à l'accès (culturelles, linguistiques, administratives, organisationnelles etc.)¹⁴.

Les règles d'accès prioritaire pour les publics défavorisés sont importantes et existent en Flandre. Côté francophone, elles sont prévues dans le projet de réforme du secteur de l'accueil. Toutefois, le rapport du Sénat sur la pauvreté des enfants fait remarquer à juste titre que tant qu'il y aura des listes d'attente, l'impact de ces règles ne peut être que limité.

L'accessibilité physique et financière sont des aspects importants sur lesquels insiste le Code européen de qualité de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance¹⁵. Ce Code européen souligne également l'importance de services qui encouragent la participation, renforcent l'inclusion sociale et accueillent la diversité. Cela exige une approche collaborative pour promouvoir les bénéfices des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, en impliquant des organisations locales et des groupes communautaires. Le Code européen suppose aussi que le personnel soit formé pour aider les parents et les familles à apprécier ces services à leur juste valeur et pour leur garantir que leurs convictions et leurs cultures y soient respectées.

La transition entre les services d'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel mérite aussi une attention particulière. L'implication des parents dans

14 Voir notamment à ce sujet Pavolini E. et Van Lancker W. (2018), Schepers et al. (2017), ONE (2013) et la recherche financée par la Fondation Roi Baudouin en 2013 sur les attentes des parents en situation de pauvreté par rapport au milieu d'accueil (Crépin et Neuberger, 2013); voir aussi le rapport du Sénat sur la pauvreté des enfants.

15 Code européen de qualité de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance. Voir http://ec.europa.eu/assets/eac/education/policy/strategic-framework/archive/documents/ecec-quality-framework_en.pdf

ce processus revêt une importance cruciale pour les possibilités de développement des enfants et le bien-être des parents et des enfants. Il est essentiel, surtout lorsqu'il s'agit de familles vulnérables, d'être reconnu en tant que parent, avec ses préoccupations, ses questions et ses attentes personnelles. Le soutien familial préventif, l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel peuvent, surtout s'ils sont basés au niveau du quartier, collaborer pour faciliter les différentes transitions (famille - milieux d'accueil - école maternelle).

- b. les services liés à **la culture, aux sports et aux loisirs** puissent être accessibles à tous, en luttant contre les barrières culturelles et financières qui en freinent l'accès;
 - c. les services **de santé** puissent protéger la santé des enfants les plus fragiles des effets délétères de la pauvreté. Cela implique des services de santé qui soient disponibles en qualité et quantité pour tous les publics, y compris les plus vulnérables. Le problème de l'accessibilité financière est également crucial ici¹⁶.
5. Qu'attendons-nous de **l'éducation** et comment les écoles peuvent-elles réellement offrir des opportunités de développement à tous les enfants et jeunes, grâce à leur ouverture et leur ancrage dans la communauté locale ?

Chacun conviendra que l'école a un rôle crucial à jouer, en brisant le cercle vicieux de la pauvreté (autrement dit, en étant un moteur d'ascension sociale) et en s'attaquant aux conséquences à court terme de la déprivation des enfants.

Comme le risque de pauvreté est beaucoup plus élevé pour les enfants dont la mère a quitté l'école sans qualification, notre priorité, dans une optique de prévention, est d'abord de réduire le nombre de jeunes qui sortent de l'enseignement secondaire sans qualification. L'effet des inégalités sociales se répand sur toutes les performances des enfants dans notre système éducatif et entrave ainsi le rôle d'ascenseur social de l'école, comme l'ont tristement montré les vagues successives de l'enquête PISA; la place nous manque ici pour développer ce défi crucial, qui soulève un grand nombre de questions pédagogiques et organisationnelles¹⁷.

Dans la suite de cette section, nous mettons l'accent sur le rôle que les écoles peuvent jouer pour s'attaquer à court terme à la déprivation des enfants et pour soutenir un niveau de bien-être de base pour tous les enfants¹⁸. La Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles diffèrent en ce qui concerne l'interaction entre leurs secteurs de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale et du rôle que les écoles y jouent. On devrait par conséquent éviter une série de recommandations politiques uniformes concernant le rôle des écoles. Cependant, une condition préalable générale pour que celles-ci réussissent à s'attaquer aux multiples facettes de la déprivation des

16 Les données d'enquête (EU-SILC) montrent en effet un fort gradient social en Belgique dans le domaine de l'accès à la santé, avec une proportion importante de personnes qui doivent postposer des soins de santé en raison de leur coût parmi les bas revenus; https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Unmet_health_care_needs_statistics

17 Voir par exemple Guio et Baye (2016); De Witte et Hindriks (2018), de nombreuses autres publications. Pour un aperçu récent des tendances de l'enseignement flamand, voir Franck et Nicaise (2018).

18 Guio et Baye (2016) proposent un ensemble global de politiques en vue de fournir 'un socle de bien-être de base à tous les enfants', indépendamment de leur milieu ou de leur origine.

enfants est qu'elles deviennent ce qu'on appelle en Flandre des 'écoles larges' ('brede scholen'), insérées dans des partenariats et des réseaux locaux et soutenues par eux. Cette évolution vers des écoles dites 'larges' trouve jusqu'ici davantage d'écho en Communauté flamande qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si des solutions uniformes ne sont pas possibles, nous pensons, sans prétendre à l'exhaustivité, que les écoles doivent s'attaquer aux problèmes suivants :

- a. **La déprivation alimentaire** : il est crucial que les enfants puissent prendre un repas sain et complet chaque jour. Nous connaissons toutes les difficultés que soulève l'idée que les écoles fournissent des repas sains et gratuits à tous leurs élèves. Cependant, cette idée ne devrait pas être écartée trop facilement et elle mérite au moins un débat sérieux. En Suède, en Finlande, en Estonie et en République tchèque, tous les enfants dans l'enseignement obligatoire reçoivent un repas gratuit, quel que soit le niveau de revenu de leurs parents. Il est intéressant de voir comment la Finlande justifie l'importance d'une telle politique : « La Finlande fournit des repas gratuits à tous les élèves, depuis l'enseignement maternel jusqu'au secondaire supérieur, ainsi que le garantit une législation datant de 1948. En Finlande, les repas scolaires gratuits sont considérés comme un investissement dans l'avenir et visent à préserver et à améliorer la santé, le bien-être et l'apprentissage des enfants. Le repas scolaire sert d'outil pédagogique pour enseigner de bonnes manières à table, une culture alimentaire et des habitudes d'alimentation saine ainsi que pour accroître la consommation de légumes, de fruits, de céréales et de lait écrémé ou à faible teneur en matière grasse »¹⁹. Des expériences voient le jour aussi en Belgique. Côté francophone, 78 écoles maternelles qui accueillent des publics défavorisés (écoles à enseignement différencié) offrent des repas gratuits depuis la rentrée 2018, à la suite d'un appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On peut espérer que ce projet se généralise à l'ensemble des niveaux scolaires et des écoles car le ciblage sur le seul niveau maternel est insuffisant.

- b. **La déprivation en matière de soutien scolaire** : l'école idéale est une école qui ne s'appuie pas sur l'idée que le soutien scolaire doit être assuré par les parents ou par des organismes extérieurs à l'école. Elle serait capable, grâce à une bonne préparation des enseignants, de garantir à chaque enfant des chances égales de réussite, indépendamment des origines culturelles et des conditions de vie des familles. La formation des enseignants peut y contribuer. Il s'agit de développer les compétences nécessaires pour apporter (dès l'école maternelle) un soutien de qualité aux enfants de milieux précarisés : aborder positivement la diversité, réduire les inégalités dans la maîtrise langagière, expliciter les enjeux d'apprentissage ou bien encore entretenir des relations de confiance avec les parents moins familiers avec l'institution scolaire. En effet, les familles ne sont pas armées aujourd'hui de la même manière pour faire face aux exigences en matière de soutien scolaire à la maison. Les familles n'ont non seulement pas les mêmes aptitudes à suivre leurs enfants, mais la privatisation du soutien scolaire est un élément supplémentaire de la dualisation socioéconomique de l'enseignement, creusant le fossé entre ceux qui peuvent investir dans un soutien scolaire complémentaire et ceux qui n'en ont pas les moyens. Il est donc

¹⁹ http://www.edu.fi/yleissivistava_koulutus/hyvinvointi_kouluissa/kouluruokailu/kouluruokailun_historiaa

essentiel de renforcer le soutien scolaire public en veillant à ce qu'il soit suffisant, de qualité et gratuit.

- c. La **déprivation en matière de matériel scolaire et de voyages scolaires** : en veillant à ce que le matériel scolaire qui est nécessaire pour atteindre les socles de compétences soit gratuit au niveau des écoles primaires et clairement limité en prix au niveau secondaire.

Cette question concerne l'ensemble des filières, mais elle est particulièrement importante dans les filières techniques et professionnelles, où le coût du matériel est important. De même, le coût prohibitif des voyages scolaires pose question et appelle une réflexion sur la portée pédagogique de ces initiatives et le rôle potentiellement excluant de leur coût pour un certain nombre d'élèves. En Région flamande, le système dit du 'Maximum à Facturer' s'est attaqué au problème du coût des activités périphériques au programme scolaire dans l'enseignement primaire et des expériences locales de limitation des frais supportés par les parents sont en cours dans l'enseignement secondaire²⁰. Ces expériences devraient être transformées en approches à l'échelle de toute la Communauté. Côté francophone, le Pacte pour un enseignement d'excellence a annoncé l'objectif de réduire progressivement ces coûts. Le renforcement de la gratuité a été envisagé de manière progressive en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire en fonction des types de frais (d'abord les frais dits 'scolaires' et les frais 'd'accueil'). Il est évidemment important que cette intention puisse se concrétiser effectivement.

- d. La **déprivation culturelle**, en fournissant sur le lieu scolaire des activités extrascolaires de qualité. Le développement artistique, culturel ou sportif durant l'accueil extrascolaire compléterait idéalement le socle de compétences développées par l'école durant le temps scolaire obligatoire et veillerait à une plus grande équité entre élèves. Le concept d'"école large" évoqué plus haut prend une importance particulière à cet égard en œuvrant avec d'autres acteurs locaux à un environnement d'apprentissage et de vie plus large autour de l'école.

6. Le développement des '**Maisons de l'Enfant**' ('Huizen van het Kind') constitue un atout important en Communauté flamande : ces institutions relient des acteurs et des secteurs engagés dans un soutien aux familles. Elles peuvent ainsi jouer un rôle important pour prévenir et combattre la pauvreté des enfants et pour améliorer la qualité des services sociaux²¹. Il est très important de poursuivre le développement de ces 'Maisons de l'Enfant' en vue d'atteindre les objectifs définis dans cette section. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONE met en œuvre un plan de mobilisation 'Précarité, Périnatalité et Enfance 2015 -2018' qui prévoit notamment la création de

20 Nous nous référons à une politique mise en œuvre dans le réseau de l'enseignement provincial à Anvers.

21 Un exemple est l'action KOALA, un partenariat local pour futures familles et familles avec des enfants jusqu'à 3 ans. KOALA est l'acronyme de 'Kind- en OuderActiviteiten voor Lokale Armoedebestrijding' (Activités locales Enfants Parents de lutte contre la pauvreté) et comprend une offre d'activités centrées sur les enfants et les parents, en combinaison avec un subside supplémentaire. Des KOALA sont mis en place en Communauté flamande depuis mars 2018 et ont permis plus de 500 places d'accueil supplémentaires avec ce subside.

‘Maisons de l’Enfant’ en tant que lieux de concertation et d’intégration de projets centrés sur l’enfant et réservant une attention particulière aux enfants les plus défavorisés ainsi qu’une préoccupation pour les enfants les plus fragilisés dans le cadre de la collaboration entre le monde de l’enseignement et celui de la santé à l’école. Il est essentiel que ces volets soient concrétisés.

7. Le non recours aux services et aux avantages sociaux disponibles reste un défi, tout comme la participation des parents précarisés à la scolarité de leurs enfants. Les pouvoirs locaux doivent être capables d’avoir une démarche proactive vis-à-vis des familles pauvres et de s’attaquer à leurs problèmes de manière intégrée, en collaboration avec les ‘Maisons de l’Enfant’, la communauté éducative locale, le secteur de la petite enfance et les services sociaux en général (cf. l’exemple des ‘figures relais’ déployées dans un certain nombre de quartiers flamands, qui jettent des ponts entre les familles et l’école). Cette démarche proactive est à forte intensité de main-d’œuvre et les communes qui mènent de telles politiques doivent être soutenues : les gouvernements régionaux devraient envisager des mécanismes de subsidiation pour les communes qui investissent dans un travail de proximité pour toucher les familles pauvres et qui augmentent ainsi l’efficacité des services fournis. Ces mécanismes pourraient constituer la pierre angulaire d’une ‘alliance pour lutter contre la pauvreté des enfants’ entre des autorités locales et régionales/communautaires, reposant sur une vision partagée des objectifs et des instruments.

La Belgique a ratifié la *Convention des Nations Unies relative aux Droits de l’Enfant* : cette Convention implique une responsabilité publique claire concernant la protection des droits des enfants; elle devrait motiver un ‘master plan’ d’action coordonné, incluant tous les niveaux de pouvoir, au début de la prochaine législature. On ne pourra réduire la déprivation des enfants que si elle devient une priorité absolue pour tous les membres de gouvernements à tous les niveaux. C’est pourquoi la mise en œuvre d’un ‘master plan’ pour lutter contre la déprivation des enfants devrait relever de la responsabilité des premiers ministres à chaque niveau de pouvoir. La Wallonie a suivi cette piste durant la législature actuelle avec deux plans anti-pauvreté consécutifs (axés sur la pauvreté de toute la population, pas seulement des enfants) et placés sous la responsabilité du ministre-président²². Il convient toutefois de renforcer les budgets et les réformes contenus dans ces plans pour pouvoir s’attaquer de manière plus ambitieuse au problème de la pauvreté/déprivation en Wallonie. Il en va de même pour le premier plan interfédéral de lutte contre la pauvreté infantile (2014-2015)²³ et des plans fédéraux et régionaux contre la pauvreté élaborés jusqu’ici²⁴. C’est seulement en travaillant à d’ambitieux ‘master plans’ contre la pauvreté des enfants, couvrant tout l’éventail des compétences et investissant des moyens suffisants, que l’on pourra espérer des succès en matière de lutte contre la pauvreté.

22 <http://cohesion sociale.wallonie.be/actions/lutte-contre-la-pauvret%C3%A9>

23 http://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/plan_national_lutte_pauvrete_infantile_0.pdf

24 Plan fédéral de lutte contre la pauvreté (http://www.miis.be/sites/default/files/documents/plan_federal_de_lutte_contre_la_pauvrete_2016-2019_0.pdf), Vlaams Actieplan Armoedebestrijding (<https://armoede.vlaanderen.be/?q=vlaams-actieplan>)

RÉFÉRENCES

- Baye, A. (2015). Inégalités entre élèves et inégalités structurelles en Fédération-Wallonie-Bruxelles. L'apport de l'enquête PISA. In *Eduquer 2015/ 5* (n°114) p.10-12.
- Sénat belge (2015-2016), Rapport sur la pauvreté des enfants (Sénat belge, Rapport d'information concernant la nécessaire collaboration entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions en vue de développer une approche commune dans la lutte contre la pauvreté infantile dans notre pays, Session 2015-2016, doc. 6-162/3)
- Cantillon, B., Marchal, S. et Luigjes, Chr. (2017), Decent Incomes for the Poor: Which Role for Europe?, *Journal of Common Market Studies*, 2017 Volume 55. Number 2. pp. 240-256; DOI: 10.1111/jcms.12486.
- Capéau, B., Decoster, A., Maes, S. et Vanheukelom, T. (2018), *Betaalt de taxshift zichzelf terug?*, Leuvense Economische Standpunten, 2018/168.
- Crépin, F. et Neuberg, F. (2013). Vécu et attentes des parents défavorisés - belges ou d'origine étrangère - à l'égard des services, structures et initiatives pour la petite enfance. La parole donnée aux parents en situation de précarité. Recherche financée par la Fondation Roi Baudouin.
- Decoster, A. et Vanheukelom, T. (2017), Impactberekening van de Vlaamse kinderbijslaghervorming op het armoederisico, KU Leuven, janvier 2017.
- De Wilde, M. Cantillon, B. De Bie, M., Vandenbroucke, F. (2016), *40 jaar OCMW en bijstand*, Leuven; Acco.
- De Witte, Kr. et Hindriks, J. (eds) (2018), *De (her)vormende school*, Itinera, 2018
- Guio, A.-C., & Baye, A. (2016). La pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles. Rapport rédigé pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Guio, A.-C., Gordon, D., Marlier, E., Najera, H. et Pomati, M. (2017), 'Towards an EU measure of child deprivation', *Child indicators research*, <https://doi.org/10.1007/s12187-017-9491-6>.
- Guio A-C, Marlier E., Vandenbroucke F., Verbunt P. (à paraître). Micro- and macro-drivers of child deprivation in 31 European countries.
- Guio A-C, Vandenbroucke F. et Vinck J. (2015), Child poverty in Belgium, in Lahaye W., Pannecoucke, Vranken I. et Van Rossem R. (eds.), *Belgian yearbook on poverty in Belgium 2014*, Sociale InZichten, ACCO, Leuven/La Haye.
- Guio A-C, Vinck J. et Van Lancker W. (2017), The new system of family allowances in Wallonia: impact on poverty and distributive effects, voir https://www.researchgate.net/publication/316828914_THE_NEW_SYSTEM_OF_FAMILY_ALLOWANCES_IN_WALLONIA_IMPACT_ON_POVERTY_AND_DISTRIBUTIVE_EFFECTS
- Dewilde, C. & Pannecoucke, I. (2018), De 'nieuwe sociale kwestie 2.0': hoe wonen armer maakt, in: Coene J., Raeymaeckers P., Hubeau B., Goedemé T., Remmen R. & van Haarlem A. (eds.), *Armoede en Sociale Uitsluiting. Jaarboek 2018*, ACCO.
- Fondation Roi Baudouin (2017), *Baromètre Pauvreté énergétique (2009-2015)*, 2017 (3^e édition).
- Franck E. & Nicaise I., Iets gelijker maar helaas niet beter, in: Coene J., Raeymaeckers P., Hubeau B., Goedemé T., Remmen R. & van Haarlem A. (eds.), *Armoede en Sociale Uitsluiting. Jaarboek 2018*, ACCO.

- Monseur, C. & Baye, A. (2015). Les inégalités scolaires d'origine sociale et ethno-culturelle : une possible amplification ? Quels apports des données PISA pour l'analyse des inégalités scolaires ? Paris : Conseil national d'évaluation du système scolaire.
- Monseur, C. & Lafontaine, D. (2013). Structure des systèmes éducatifs et équité : un éclairage international. In M. Crahay (Ed.). *L'école peut-elle être juste et efficace ?* (2e éd. revue avec collaborateurs et augmentée, pp. 145-173). Bruxelles : De Boeck.
- ONE (2013), Les parcours des enfants âgés d'un an dans les champs d'action de la santé, du soutien à la parentalité et de l'accueil. SA Dedicated Research.
- Pavolini E. et Van Lancker W. (2018), The Matthew effect in childcare use: a matter of policies or preferences?, *Journal of European Public Policy* 25(6):878-893
- Schepers W., Nicaise I., Pacolet J., Buffel V., Segaert S., Vanormelingen J., De Coninck A., De Wispelaere F., Op de Beek L. (2017), Progress in the implementation of the EU Recommendation on Investing in children, European Social Policy Network (ESPN) Country Profile.
- Unia (2018), L'enseignement en Belgique reste inégalitaire selon l'origine sociale ou ethnique des élèves, Bruxelles, Unia.
- Vandenbroucke F., Vinck J., Guio A-C. Hoog tijd om aan de alarmbel te trekken. *Sampol: Samenleving en politiek*, 2014, n° 10 (december), pp. 4-11.
- Vandenbroucke, F. (2017), *België en Nederland: kleine welvaartsstaten in Europa*, Vierendertigste Pacificatielezing, Breda, 11 november 2017, DOI: 10.13140/RG.2.2.14550.34888
- Van Lancker, W., Vinck J. & Cantillon B. (2016), De armoede- en verdelingsimpact van de nieuwe Vlaamse kinderbijslag: een analyse van het akkoord van de Vlaamse Regering van 28 mei 2016, CSB.

ANNEXE 1: LISTE DES ABRÉVIATIONS DE PAYS

BE	Belgique	NL	Pays-Bas
BG	Bulgarie	AT	Autriche
CZ	République tchèque	PL	Pologne
DK	Danemark	PT	Portugal
DE	Allemagne	RO	Roumanie
EE	Estonie	SI	Slovénie
IE	Irlande	SK	Slovaquie
EL	Grèce	FI	Finlande
ES	Espagne	SE	Suède
FR	France	UK	Royaume-Uni
HR	Croatie		
IT	Italie		
CY	Chypre	Autres pays UE-SILC (hors UE)	
LV	Lettonie	IS	Islande
LT	Lituanie	RS	Serbie
LU	Luxembourg	CH	Suisse
HU	Hongrie		
MT	Malte		

www.kbs-frb.be



Fondation Roi Baudouin,
fondation d'utilité publique
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
info@kbs-frb.be 02-500 45 55
Les dons à partir de 40 euros sur notre
compte IBAN: BE10 0000 0000 0404
BIC: BPOTBEB1 bénéficient d'une
réduction d'impôt de 45 % du montant
effectivement versé.

Fondation Roi Baudouin **Agir ensemble pour une société meilleure**

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure.

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

Ses valeurs principales sont l'intégrité et la transparence, le pluralisme et l'indépendance, le respect de la diversité et la promotion de la solidarité.

Ses domaines d'action actuels sont la pauvreté et la justice sociale, la philanthropie, la santé, l'engagement sociétal, le développement des talents, la démocratie, l'intégration européenne, le patrimoine et la coopération au développement.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be

Abonnez-vous à notre e-news www.bonnescauses.be

Suivez-nous sur



PUB N° 3617

**La pauvreté et la déprivation
des enfants en Belgique**

**Comparaison des facteurs de risque
dans les trois Régions et les pays voisins**